



T-ES(2023)04_fr

21 avril 2023

COMITÉ DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

.....
Rapport de réunion

37^e réunion

Lieu : Strasbourg et plateforme KUDO

31 janvier – 2 février 2023

Établi par le Secrétariat du Comité de Lanzarote

Le Comité des Parties (ci-après « le Comité de Lanzarote » ou « le Comité ») à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (ci-après « la Convention de Lanzarote » ou « la Convention ») a tenu sa 37^e réunion au Conseil de l'Europe à Strasbourg et sur la plateforme KUDO du 31 janvier au 2 février 2023. L'ordre du jour et la liste des participants figurent en annexes I et II du présent rapport.

1. Ouverture de la réunion

1. M^{me} CASTELLO-BRANCO (présidente du Comité de Lanzarote) ouvre la réunion. Elle se réjouit qu'enfin, les réunions ne soient plus organisées uniquement en ligne. Elle rappelle qu'en raison des restrictions liées à la pandémie de covid-19, la dernière réunion organisée en présentiel était la 25^e réunion, qui a eu lieu à Nicosie du 15 au 18 octobre 2019 !

1.1. Adoption de l'ordre du jour

2. Le Comité de Lanzarote adopte son ordre du jour et y ajoute deux points :

- la présentation de M^{me} VYKHOR, du Bureau du Médiateur d'Ukraine, sur « Les enfants d'Ukraine en temps de guerre » (nouveau point 2.1) ;
- l'étude d'EUROPOL sur les robots/poupées sexuels ressemblant à des enfants (au point 7).

1.2. Conséquences de l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie – Modalités de participation de la Fédération de Russie aux travaux du Comité de Lanzarote

3. M^{me} CASTELLO-BRANCO rappelle qu'une réunion extraordinaire rassemblant les représentants de toutes les Parties à la Convention de Lanzarote s'est tenue les 6 et 7 décembre 2023 pour traiter de questions de procédure urgentes, notamment des modalités de participation de la Fédération de Russie aux travaux du Comité de Lanzarote.

4. Elle souligne qu'au cours de cette réunion, il a été décidé (voir la [liste des décisions](#)) :

- qu'il était nécessaire de revoir les modalités de participation de la Fédération de Russie aux travaux du Comité de Lanzarote ;
- d'où l'adoption d'une nouvelle règle (Règle 2.1.) permettant de restreindre les modalités de participation d'une Partie dans des circonstances spécifiques.

5. L'adoption de cette nouvelle règle a également été l'occasion d'adopter officiellement tous les autres amendements au Règlement intérieur qui avaient été décidés lors de réunions précédentes du Comité. Le [Règlement intérieur révisé du Comité](#) est entré en vigueur le 7 décembre.

6. Des mesures restreignant la participation de la Fédération de Russie aux travaux du Comité de Lanzarote ont été adoptées sur la base de la nouvelle Règle 2.1 relative à la possibilité de restreindre les modalités de participation d'une Partie dans des circonstances spécifiques. Ces mesures incluent le fait que les représentants de la Fédération de Russie ne sont pas invités à participer aux réunions, même si, dans certains cas, des observations sur les documents de travail peuvent être communiquées au Secrétariat, qui les transmet au Comité. À cet égard, le Secrétariat indique ne pas avoir reçu d'observations de la part de la Fédération de Russie en amont de la présente réunion.

1.3. État des ratifications/adhésions à la Convention de Lanzarote

7. Le Comité est informé des processus toujours en cours (concernant le Maroc, Israël et le Mexique) et de nouveaux processus qui semblent être enclenchés. Il est également mentionné que les [Conclusions sur les priorités de l'UE pour la coopération avec le Conseil de l'Europe en 2023-2024](#), adoptées le 30 janvier 2023, soulignent que *« les abus sexuels et l'exploitation sexuelle dont sont victimes les enfants sont un crime qui ne connaît pas de frontières. Afin de garantir une réponse véritablement mondiale et de renforcer les normes mondiales en matière de protection des enfants contre ces crimes, l'Union continuera de promouvoir et de faire avancer l'adhésion à la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) ainsi que la ratification de cet instrument »* (point 20).

2. Vulnérabilité accrue des enfants à l'exploitation et aux abus sexuels du fait de la guerre en Ukraine

2.1. Présentation de M^{me} VYKHOR, du Bureau du Médiateur d'Ukraine, sur « Les enfants d'Ukraine en temps de guerre »

8. M^{me} VYKHOR présente la situation des enfants en Ukraine en insistant sur leur statut de victimes de la guerre, dont ils deviennent parfois même des cibles directes (tués, blessés, disparus, réfugiés et déportés en Russie). Elle souligne que des militaires russes ont commis et continuent de commettre des violences sexuelles sur des enfants en Ukraine, que des enquêtes préliminaires ont été ouvertes dans 12 procédures pénales et qu'un tribunal a déjà condamné les accusés à 12 années d'emprisonnement. Elle conclut sa présentation en offrant une poupée au Comité et explique qu'elle représente [Melaniya, une fillette ukrainienne de 11 ans portée disparue, comme des dizaines de milliers d'autres enfants ukrainiens](#).

9. Au cours de la discussion qui s'ensuit, M^{me} ILCHUK (Ukraine) propose que le Comité de Lanzarote mette en œuvre un cycle de suivi urgent sur la protection des enfants ukrainiens contre l'exploitation et les abus sexuels dans les Parties à la Convention en raison de la guerre. Le Comité charge son Bureau de demander des précisions sur cette proposition et de s'informer sur les actions déjà menées à cet égard afin d'éviter les doublons et de garantir la complémentarité des mesures.

2.2. Présentation des initiatives du Conseil de l'Europe pour protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels du fait de la guerre en Ukraine

2.2.1. Présentation des outils de sensibilisation élaborés par le Conseil de l'Europe :

- ***[Fiche pratique](#) et [Manuel](#) sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels dans les situations de crise ou d'urgence : principales obligations des États au titre de la Convention de Lanzarote***

10. M^{me} GUERREIRO (conseillère en politiques, Secrétariat du Comité de Lanzarote) présente la fiche pratique et le manuel en précisant que celui-ci est organisé en quatre chapitres (prévention, détection et signalement, protection des enfants victimes et poursuite des auteurs). Elle explique que chaque chapitre met en évidence les difficultés et enjeux identifiés dans les Parties à la Convention concernant le respect de leurs obligations, propose des pistes d'action et présente les pratiques prometteuses indiquées dans le cadre de la procédure de conformité du Comité relative au [cycle de suivi urgent sur la protection des enfants touchés par la crise des réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels](#). Elle souligne que ces deux documents sont disponibles en ligne en sept langues et que le manuel est également disponible en version papier.

- ***[Note d'orientation du GRETA](#) sur la réponse aux risques de traite des êtres humains liés à la guerre en Ukraine et la crise humanitaire qui en découle***

11. M^{me} GHADAMI (administratrice à la Division de la lutte contre la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe (GRETA)) présente la note d'orientation du GRETA et souligne certaines des actions recommandées par le GRETA pour prévenir la traite des enfants, en particulier :

- un enregistrement et des dispositifs de protection ;
- des procédures adaptées aux enfants et une évaluation de l'âge conforme aux normes du Conseil de l'Europe ;
- un échange d'informations sur les enfants disparus ;
- la désignation d'un tuteur légal pour les enfants non accompagnés ou séparés ;
- et la création de supports en ligne et hors ligne adaptés aux enfants.

12. Le Comité de Lanzarote convient d'organiser un échange de vues avec le GRETA sur la traite des enfants facilitée par la technologie et sur l'exploitation et les abus sexuels en ligne concernant des enfants, afin d'identifier les synergies et de clarifier les différences en matière d'outils et d'approches.

- [Travailler avec les victimes de violences sexuelles pendant les conflits armés : un manuel pour les professionnels ukrainiens de la santé mentale et des interventions d'urgence \[en anglais et en ukrainien\] élaboré dans le cadre du projet « Combattre la violence à l'égard des femmes en Ukraine »](#)

13. M^{me} SHEARER-DEMIR (administratrice à la Division de l'égalité de genre du Conseil de l'Europe) présente le manuel qui repose sur deux instruments : le Protocole d'Istanbul, qui fournit des orientations pour améliorer les enquêtes et le recueil d'informations sur les actes de torture et les mauvais traitements, ainsi que la protection des victimes, et le modèle PEACE, dont l'objectif est d'aider les professionnels intervenant en première ligne, le personnel chargé des secours et les professionnels de santé mentale à mener des entretiens d'enquête efficaces, éthiques et centrés sur le survivant. M^{me} SHEARER-DEMIR souligne que les entretiens menés avec des enfants victimes de violences sexuelles (la reconnaissance de leur statut de victimes n'implique pas nécessairement qu'ils aient directement subi ces violences) nécessite un processus d'investigation axé sur l'enfant, qui tient compte du fait que les enfants ne sont pas un groupe homogène et que les différences de genre, d'âge, d'accès à l'éducation et d'autres composants d'une identité multiple ont un impact sur l'organisation et la conduite de l'entretien ainsi que sur la prise en charge ultérieure. Le manuel ne fait pas référence aux enfants dans les orientations de base pour la conduite des entretiens, mais il comprend une partie relative au recueil d'informations dans les affaires de violences sexuelles commises sur des enfants.

2.2.2. Activités menées par la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés

14. M^{me} KAYACIK (Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés) fait état des dernières activités qu'elle a menées sur les migrations et les réfugiés. Elle évoque notamment ses visites d'information en République tchèque, en Slovaquie, en Pologne, en République de Moldova et en Roumanie dans le contexte de la guerre contre l'Ukraine. Elle souligne qu'elle a effectué sa visite en Pologne accompagnée d'un membre du Comité de Lanzarote, M. NIKOLAIDIS (Grèce) et que, durant l'année passée, elle a travaillé en étroite collaboration avec le Secrétariat du Comité pour exploiter et diffuser les résultats de sa procédure de conformité, ainsi que de la fiche pratique et du manuel déjà évoqués.

2.2.3. Projets de coopération « [Lutte contre la violence à l'égard des enfants en Ukraine – Phase III](#) » et « [Lutte contre la violence à l'égard des enfants en République de Moldova – Phase III](#) »

15. M. MAJINA (responsable principal de projet à la Division des droits des enfants du Conseil de l'Europe) évoque les projets de coopération en cours sur la lutte contre la violence à l'égard des enfants en Ukraine et en République de Moldova.

16. Le projet mené en Ukraine a abouti à l'élaboration de plusieurs orientations et méthodologies : une méthodologie visant à améliorer le suivi national indépendant de la violence à l'égard des enfants effectué par le commissaire aux droits de l'homme du

Parlement ukrainien ; un manuel pédagogique et méthodologique à destination des psychologues intitulé « Soutien psychologique et assistance aux enfants ayant vécu des événements traumatisants » ; des lignes directrices et une méthodologie pour le recueil d'informations concernant les violations des droits de l'enfant liées à des abus sexuels ; un examen par les pairs des documents de la feuille de route relatifs aux normes caractérisant une justice adaptée aux enfants, tels qu'adaptés à la législation ukrainienne ; un module de formation sur l'aide sociale à l'enfance destiné aux travailleurs sociaux, notamment concernant l'accompagnement des enfants privés de soins parentaux, des enfants ayant quitté une structure de placement et des enfants en situation de handicap.

17. Des webinaires de renforcement des capacités destinés aux professionnels de la santé mentale et du soutien psychosocial aux enfants dans les situations de conflit armé ont été organisés et ont réuni plus de 1100 participants. Le soutien apporté aux organisations de la société civile s'est traduit par la création d'une base de données, l'évaluation des besoins des enfants déplacés et des familles d'accueil, et l'élaboration de recommandations visant à mettre en place des programmes individuels de soutien et d'accompagnement des enfants. Des contenus informatifs et méthodologiques à destination des éducateurs ont également été élaborés concernant les capacités de résilience des élèves en temps de guerre.

18. Un nouveau projet couvrant la période 2023-2024 a été lancé, avec pour objectif de protéger et de faire respecter les droits des enfants ukrainiens pendant et après la guerre.

19. En ce qui concerne le projet mené en République de Moldova, plusieurs rapports et guides ont été finalisés en 2022 : des lignes directrices pour le suivi des services fournis aux enfants, notamment des services dispensés aux enfants réfugiés à l'attention du bureau du Défenseur des enfants ; un rapport d'analyse sur « La sécurité en ligne des enfants en République de Moldova » et une méthodologie destinée à la Commission nationale sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels en République de Moldova.

20. Concernant le renforcement des capacités, deux événements majeurs ont été organisés : un atelier sur la sécurité des enfants en ligne, mettant l'accent sur les difficultés liées à la prévention et à la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne concernant des enfants, et une formation destinée au bureau du Défenseur des enfants de la République de Moldova visant à assurer un suivi indépendant du droit des enfants à la protection contre les violences et les abus. Des activités de sensibilisation ont été financées par des mini-subsventions accordées aux organisations de la société civile afin de prévenir et de répondre aux risques auxquels les enfants sont exposés en ligne, notamment dans les situations de crise ou d'urgence (enfants, enseignants et parents).

3. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

3.1. Outils de sensibilisation préparés sur la base des conclusions de suivi du Comité de Lanzarote

- *Présentation des fiches d'information sur les principales conclusions de suivi du rapport de mise en œuvre « La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC) : répondre aux défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par les enfants »*

21. M^{me} LABBADI (chargée de mission, Secrétariat du Comité de Lanzarote) présente les nouveaux outils d'information concernant le récent rapport de mise en œuvre du Comité de Lanzarote sur « La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les TIC : répondre aux défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par les enfants » :

- une [« Fiche d'information » générale sur les principales conclusions](#), déjà disponible en ligne,
 - 10 fiches d'information sur chaque chapitre thématique du rapport,
 - 42 fiches d'information pays, comprenant toutes les informations relatives à chaque Partie à la Convention de Lanzarote concernée par le 2^{ème} cycle de suivi.
 - Ces deux dernières séries de fiches seront bientôt disponibles en ligne.
- *Présentation de la [Fiche d'information n° 1](#) : le rapport spécial et sa procédure de conformité (fondée sur les conclusions de suivi du Comité dans le rapport spécial « Protéger les enfants touchés par la crise des réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels »)*

22. M^{me} SCAPPUCCI (secrétaire exécutive, Comité de Lanzarote) termine sa présentation des outils d'information concernant les conclusions de suivi du Comité en attirant l'attention sur une première fiche d'information, déjà disponible en ligne, qui présente une vue d'ensemble de la procédure relative au cycle de suivi urgent, et plus précisément sur les résultats de la procédure de conformité achevée en mars 2022 concernant 41 Parties à la Convention ainsi que sur les 10 recommandations qu'il leur a été demandé de mettre en œuvre.

3.2. « La protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance » : présentation du processus et d'un calendrier indicatif pour la suite du cycle de suivi sur la protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance (procédure d'évaluation pour 22 Parties et procédure de conformité pour 26 Parties)

23. M^{me} SCAPPUCCI rappelle qu'étant donné que de très nombreux abus sexuels sont perpétrés dans le cercle de confiance de l'enfant, le Comité a décidé de revenir à ce thème plutôt que d'en aborder un nouveau. Elle rappelle également que l'objectif est à la fois de

faire le point sur la situation dans les 22 Parties qui n'ont pas été examinées lors du [cycle de suivi qui s'est achevé en 2018](#) et d'évaluer les suites données aux recommandations du Comité par les 26 Parties visées par l'examen.

24. Le Comité de Lanzarote décide que les questionnaires pour ce travail de suivi relatif à la protection des enfants contre les abus sexuels dans le cercle de confiance doivent être aussi ciblés que possible, doivent comporter des questions sur l'impact des conclusions du suivi précédent et doivent associer les organisations de jeunesse. Il charge également son Bureau d'examiner un premier avant-projet de questionnaire portant sur les questions juridiques pour examen et adoption lors de la 38^e réunion du Comité (30 mai - 2 juin 2023).

25. Lors d'une prochaine réunion du Comité, il faudra également discuter et décider du nombre de questionnaires supplémentaires et de rapports ciblés spécifiques à adopter au cours du cycle de suivi.

4. Échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques

4.1. Table ronde sur les travaux récents et futurs des observateurs du Comité de Lanzarote :

26. M^{me} CASTELLO-BRANCO rappelle que le Comité a décidé d'organiser une table ronde annuelle pour présenter les initiatives de ses observateurs qui peuvent constituer une source d'inspiration pour les Parties dans leur lutte contre l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants. La réunion prévue fin 2022 ayant été reportée, la table ronde est organisée durant la présente réunion.

– ECPAT-International

27. Mme VARRELLA (Responsable de la recherche et du suivi des droits de l'enfant) a présenté au Comité plusieurs projets en cours :

- a. À ce jour, [Disrupting Harm](#) a été utilisé pour collecter des preuves sur l'exploitation et les abus sexuels d'enfants en ligne dans 13 pays cibles d'Asie du Sud-Est et d'Afrique orientale et australe (actuellement, le projet est en cours d'adaptation pour être déployé dans 11 autres pays, y compris en Europe de l'Est). Le projet a révélé qu'entre 1 et 20 % des enfants utilisant Internet dans les pays étudiés avaient été victimes d'exploitation et d'abus sexuels en ligne ; que les agresseurs sont souvent quelqu'un que l'enfant connaît déjà ; et que peu d'enfants signalent des expériences d'exploitation et d'abus sexuels en ligne via des lignes d'assistance téléphonique (3 %) ou à la police (2,9 %) ;
- b. Les objectifs de la [Global Boys Initiative](#) sont de documenter les pratiques prometteuses en travaillant avec des garçons victimes d'exploitation et d'abus sexuels ; de mener des études de cas sur différentes approches du travail avec les garçons (en Bolivie, en Colombie, en Namibie, au Royaume-Uni, au Maroc, en

Thaïlande, au Cambodge et en Corée du Sud) ; et de promouvoir l'apprentissage inter-contexte et d'analyser les tendances et les différences ;

- c. Un autre projet mondial est un [registre des auteurs d'infractions sexuelles \(à l'encontre d'enfants\)](#). Après une analyse des différentes pratiques existant dans le monde, ECPAT entend apporter une assistance technique aux États envisageant de mettre en place un tel registre.

– ***Hope for Children – CRC Policy Center Chypre***

28. Mme NEOCLEOUS (Directrice de la Division Humanitaire) a informé le Comité, entre autres, des nouveautés dans le travail de la [Maison des enfants](#) - Barnahus Chypre. Elle est supervisée et financée par les services de la protection sociale du sous-ministère à la protection sociale et gérée par Hope for Children dans le cadre de la stratégie nationale et du plan d'action de lutte contre les abus sexuels, les abus d'enfants et la pédopornographie. Sous le même toit, il offre un cadre pour les entretiens médico-légaux, les examens médicaux, l'évaluation psychologique, le soutien et la thérapie psychologiques, la thérapie familiale et les groupes de soutien, ainsi que le soutien social et la réadaptation. Entre le début de son fonctionnement en septembre 2017 et décembre 2022, 1631 enfants lui ont été référés pour enquêter sur des signalements d'abus sexuels. La Maison des enfants à Chypre travaille en étroite collaboration avec les procureurs (le Bureau du droit de la République de Chypre), les travailleurs sociaux et les psychologues pour préparer les enfants aux procédures judiciaires et les soutenir tout au long de ce processus et par la suite. En 2021, Hope for Children a conclu un partenariat de recherche avec l'Université Sheffield Hallam pour le développement de "The KiCGame", un jeu de société utilisé comme outil psychoéducatif pour soutenir la comparution des enfants devant le tribunal par le biais d'activités ludiques. Il est basé sur le modèle de thérapie cognitivo-comportementale axée sur les traumatismes et vise à accroître les connaissances juridiques des enfants et, dans une certaine mesure, à réduire le stress lié au tribunal tout en améliorant le bien-être des enfants.

– ***The International Association of Internet Hotlines (INHOPE)***

29. Après avoir rappelé ce que sont [INHOPE](#) et une hotline, Mme WOOLFE (Responsable des partenariats mondiaux et de l'extension du réseau) a expliqué pourquoi un pays devrait avoir une hotline. Elle a ensuite présenté les différentes étapes de la mise en place d'une hotline, depuis l'examen initial du pays jusqu'à l'adhésion à part entière au réseau INHOPE.

30. Elle a également présenté d'autres projets d'INHOPE, tels que l'[ICCAM](#), qui offre une plate-forme technologique sécurisée permettant aux hotlines d'échanger les rapports qu'elles reçoivent pour suppression, quel que soit les lieux où ils sont signalés et hébergés, réduisant ainsi les doublons et fournissant des renseignements exploitables à INTERPOL. Elle a également fait référence à [AviaTor](#) (*Augmented Visual Intelligence and Targeted Online Research*) qui est un outil qui permet de classer et de hiérarchiser les rapports du NCMEC. AviaTor peut rechercher automatiquement des sources en ligne pour obtenir des renseignements et des informations supplémentaires pour les enquêtes conformément aux exigences légales nationales.

31. En 2022, un total de 587 852 URL de contenu a été traité dans l'ICCAM par les hotlines INHOPE à partir desquelles 497 001 URL de contenu étaient vues pour la première fois. À partir de ces URL de contenu, un total de 384 748 URL ont été jugées illégales et, par la suite, les autorités nationales chargées des forces de l'ordre ont été informées et un avis de retrait a été envoyé au fournisseur de services Internet hôte.

32. Connaissances acquises en 2022 : 1) diminution du volume total, 2) augmentation importante du nombre de sites d'hébergement (de 49 à 83) donc le contenu est plus largement distribué, 3) davantage de matériel signalé était illégal par rapport à 2021 (témoignant indirectement de l'effet des programmes de sensibilisation).

33. Enfin, Mme STACIWA (Experte indépendante, Département pour la réaction aux contenus illégaux sur Internet Dyzurnet.pl) a présenté l'initiative Pologne-Ukraine d'INHOPE et a expliqué en particulier que le Bureau de recherche polonais avait décidé d'embaucher un collègue ukrainien pour travailler au sein du bureau et apprendre les procédures afin de mettre en place une hotline en Ukraine.

– ***L'Association Internationale des Magistrats de la Jeunesse et de la famille (AIMJF)***

34. M. PICAL (magistrat honoraire représentant l'[AIMJF](#) au Conseil de l'Europe) a décrit une variété de projets entrepris par l'association. S'appuyant sur l'expérience et l'expertise du modèle Barnahus, elle a encouragé le développement d'Unités d'Accueil Pédiatrique Enfance en Danger (UAPED) dans tous les départements français. Ces unités d'accueil seront implantées dans des centres hospitaliers regroupant des soignants spécialisés en santé de l'enfant et de l'adolescent avec une salle d'audition adaptée. Une équipe pluridisciplinaire sera composée de professionnels de santé (médecins, infirmiers, psychologues) ainsi que de travailleurs sociaux, de policiers et de membres du corps judiciaire spécialisés. La salle d'audience équipée permettra l'enregistrement du témoignage des enfants par un enquêteur spécifiquement formé en suivant le protocole du National Institute of Child Health and Human Development (NICHD).

– ***Internet Watch Foundation (IWF)***

35. M. TUNKS (Chef des politiques et des affaires publiques) a informé le Comité des travaux les plus récents d'[IWF](#) sur l'identification et la suppression d'images et de vidéos montrant des abus sexuels sur des enfants, où qu'elles se trouvent sur Internet.

36. Il a notamment souligné que, toutes les minutes et demi, les analystes de IWF évaluent une page Web, et que toutes les deux minutes, cette page Web montre un enfant victime d'abus sexuels. Il a notamment souligné l'augmentation de 1 058 % depuis 2019 du nombre de pages Web montrant des images et des vidéos d'enfants de 7 à 10 ans qui ont été victimes de grooming/contraints/exploités en ligne, atteignant 63 050 signalements de ce type en 2022.

37. Il a ensuite présenté au Comité l'outil [IntelliGrade](#), qui permet aux analystes de l'IWF de classer avec précision les images et les vidéos d'abus sexuels sur des enfants, tout en générant automatiquement des hachages uniques (empreintes digitales numériques) qui sont utilisés pour identifier et éliminer ces images où qu'elles apparaissent. IntelliGrade permet d'enrichir ces hachages avec des métadonnées contextuelles supplémentaires qui sont compatibles avec les lois et les classifications relatives aux abus sexuels sur enfants dans plusieurs juridictions juridiques à travers le monde, et la norme Interpol Baseline.

38. IWF a également développé un [chatbot](#) pour offrir un support confidentiel sans jugement par Stop It Now! Le chatbot a été déployé sur Pornhub UK le 14 mars 2022 et apparaît automatiquement lorsque l'un des 28 000 mots-clés interdits est utilisé. Dans les 30 premiers jours, déjà 173 904 sessions ont été déclenchées et 158 personnes ont choisi d'en savoir plus sur Stop It Now! Prestations de service.

39. Enfin, M. TUNKS a rappelé l'outil [Report Remove](#) développé avec le NSPCC pour aider un jeune à signaler des images ou des vidéos à caractère sexuel partagées en ligne et lui permettre de faire supprimer l'image si elle est illégale.

– ***Save the Children***

40. Mme LEVAMO (Conseillère principale en droits de l'enfant et plaidoyer) a informé le Comité que l'organisation avait récemment publié un [rapport](#) sur les expériences d'enfants en matière de grooming en ligne « [Grooming in the Eyes of a Child](#) » (Grooming dans les yeux d'un enfant) qui souligne que :

- a. 62 % (n=1069) des enfants ont été contactés en ligne par une personne qu'ils connaissaient ou soupçonnaient d'être un adulte ou d'au moins cinq ans leur aîné
- b. Les enfants ont reçu des messages à contenu sexuel d'adultes chaque semaine (17 %, n=190) ou au moins une fois par mois (29 %, n=320)
- c. La moitié des enfants ont répondu qu'ils avaient tendance ou trouvaient naturel d'entamer une conversation avec quelqu'un qu'ils ne connaissaient pas
- d. Le plus souvent, les enfants ont commencé la conversation parce qu'ils s'ennuyaient (55 %, n=352) ou parce qu'ils étaient curieux (40 %, n=256)
- e. On a demandé aux enfants s'ils avaient ou non divulgué leur expérience de grooming et, lorsqu'ils l'avaient divulguée, à qui ils l'avaient dit. Un tiers n'en avait parlé à personne. La majorité des enfants qui l'avaient divulguée l'avaient dit à leurs amis (93 %, n=617).

41. Save the Children Finlande joue un rôle de chef de file dans un nouveau projet « [CSAPE 2022-2024](#) » (Child Sexual Abuse and Prevention). Le projet CSAPE est un projet de deux ans financé par la Commission européenne/ISF dans 4 pays européens : Islande (Barnaheill – Save the Children Islande), Albanie (Save the Children Albanie), Bosnie-Herzégovine (Save the Children International, département de mise en œuvre Save the Children Balkans du nord-ouest) et Grèce (KMOP, Social Action and Innovation Centre). L'objectif est de fournir :

- a. une éducation sexuelle fondée sur des données probantes aux enfants âgés de 5 à 11 ans ;
- b. un soutien aux jeunes qui ont un intérêt sexuel pour les enfants.

42. Les membres du consortium chargé du projet élaboreront ensemble un programme de formation dans chaque domaine thématique et formeront des professionnels travaillant avec les enfants du groupe cible. Une formation sera dispensée aux professionnels de chaque pays membre du consortium et éventuellement aux parties prenantes au niveau européen par le biais de partenaires existants. Du matériel est également produit pour les enfants, les jeunes et leurs parents sur l'éducation sexuelle, la violence sexuelle et la recherche d'aide lorsqu'un jeune a un intérêt sexuel pour les enfants.

– ***Missing Children Europe***

43. Mme IEVEN (Secrétaire générale) a informé le Comité que l'organisation enquête actuellement sur le lien entre les abus sexuels sur enfants et le phénomène des enfants disparus. Le projet [CESAGRAM](#) (*Comprehensive European Strategy against Tech Facilitated Grooming and Missing*) a été mis en place et est actuellement en phase de recherche et de collecte de données. L'organisation est également active dans le plaidoyer via son Groupe de plaidoyer sur la législation européenne relative aux abus sexuels sur enfants.

– ***WeProtect Global Alliance***

44. Mme LINSELL (responsable de la mobilisation) a présenté au Comité les points saillants des activités de l'organisation en 2022, en se concentrant sur le renforcement des connaissances, l'autonomisation, le plaidoyer et la collaboration. Elle a notamment fait référence à des rapports réalisés en collaboration avec l'UNICEF ([Framing the Future](#)) et ECPAT International ([Child sexual exploitation and abuse online: Survivors' Perspectives](#)). Elle a également fait référence à leur [Sommet mondial](#) « Turning the Tide » (Bruxelles, 1-2 juin 2022).

45. Elle s'est également référée à la [Global Taskforce on Child Sexual Abuse Online](#) récemment créée, qui rassemble 18 pays, la Commission européenne et l'Union africaine. La Global Taskforce se réunira deux fois par an. Ses objectifs sont de coordonner les gouvernements pour partager les mises à jour et les meilleures pratiques, aider les membres à identifier les opportunités dans leurs stratégies nationales et améliorer le partage d'informations entre les membres. Le Comité de Lanzarote a souligné la nécessité de coordonner étroitement les travaux afin d'éviter les chevauchements inutiles et d'exploiter les synergies pour accroître l'impact collectif. À cette fin, le Comité s'est également félicité de l'éventuelle participation formelle du Conseil de l'Europe à WeProtect Global Alliance.

46. Enfin, elle a informé le Comité de Lanzarote que son évaluation de la menace mondiale ([Global Threat Assessment](#)) sera publiée en octobre 2023. Elle évaluera au niveau mondial l'ampleur et la nature de l'exploitation et des abus sexuels d'enfants en ligne entre 2021 et 2023, identifiera l'impact des réponses mondiales à la menace, les tendances émergentes et les développements probables au cours des deux prochaines années, et formulera des recommandations pour améliorer les réponses à donner.

4.2. Présentation d'autres activités menées par des autorités nationales, des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, des experts, ainsi que des services du Conseil de l'Europe

4.2.1. Échange de vues avec M^{me} MANOJLOVIC, représentante du [Fonds End Violence Against Children](#) (EVAC), sur les priorités de l'EVAC

47. M^{me} CASTELLO-BRANCO observe tout d'abord que le Comité de Lanzarote salue l'important travail mené dans le cadre du projet EndOCSEA@Europe financé par l'EVAC, qui a impliqué plusieurs Parties à la Convention de Lanzarote.

48. Après une présentation générale du fonds EVAC, qui met en place des partenariats visant à mettre fin à la violence contre les enfants en investissant dans des solutions innovantes, M^{me} MANOJLOVIC (directrice de [Safe Online](#)) évoque les actions menées par l'EVAC pour améliorer la sécurité des enfants en ligne. À cet égard, elle souligne que l'objectif de Safe Online est d'investir dans les compétences, les solutions, la recherche et les outils technologiques, de produire de nouvelles connaissances et de nouvelles informations sur les menaces et tendances émergentes et sur les bonnes pratiques, et de militer auprès des gouvernements, de l'industrie et des autres acteurs majeurs. Elle présente les résultats de Safe Online pour la période 2017-2021 avec notamment près de 35 millions de personnes touchées et des cadres politiques et juridiques renforcés dans plus de 75 pays. Elle conclut en présentant les quatre principaux objectifs de la stratégie de l'EVAC pour 2023-2025 : l'impact par l'investissement ; les preuves et les connaissances ; le plaidoyer et l'action ; l'évaluation du changement.

4.2.2. Échange de vues avec M. McVARISH, représentant du [Brave Movement](#), sur les priorités des survivants de violences sexuelles dans l'enfance

49. M^{me} CASTELLO-BRANCO présente M. McVARISH et rappelle qu'il a déjà été invité par le Comité de Lanzarote en 2015 pour parler de sa campagne de sensibilisation « [Road to change](#) » pour l'abolition de la prescription concernant les enquêtes et les poursuites relatives aux abus sexuels commis sur des enfants. Elle rappelle également son échange avec le Comité après la projection de « [To kill a Kelpie](#) » (son témoignage autobiographique concernant des abus sexuels subis dans l'enfance).

50. M. McVARISH explique que le Brave Movement est une initiative mondiale qui rassemble des survivants et des alliés pour mettre fin aux violences sexuelles dans l'enfance. Il a pour but de faire entendre la voix et de favoriser la prise de parole des survivants afin qu'elle guide les débats à tous les niveaux de gouvernement, de l'échelon local au niveau international, et de favoriser la création d'un mouvement international

ainsi qu'un plaidoyer et des campagnes harmonisées et coordonnées. La prévention, le rétablissement et la justice sont au cœur des actions menées par le Brave Movement.

51. M. McVARISH évoque les succès obtenus durant la première année d'existence du Brave Movement, notamment l'abolition prochaine de la prescription en matière d'abus sexuels sur des enfants en Bolivie, suite à une décision de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, et l'engagement des dirigeants du G7 à lutter contre les violences sexuelles en ligne et hors ligne dans l'enfance. L'abolition des délais de prescription dans le monde et un internet sûr pour les enfants continuent d'être les priorités du mouvement.

52. M. PICAL (Association internationale des magistrats de la jeunesse et de la famille) reconnaît l'utilité d'allonger les délais de prescription, mais il émet des réserves quant à leur abolition totale. Il explique qu'un intervalle de temps important rend presque impossible le recueil de preuves de qualité et la consignation d'un récit cohérent des événements de la part de la victime présumée. Il indique qu'il peut alors être traumatisant pour les survivants de voir leur affaire pénale classée faute de preuves ou de perdre leur procès. M. PICAL mentionne d'autres solutions, consistant à libérer la parole des victimes, à faciliter leur rétablissement et à améliorer la formation de la police.

4.2.3. Échange de vues sur la [proposition de règlement de l'UE établissant des règles en vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants](#) :

- *Présentation par la Commission des principaux éléments de la proposition*
- *Présentation du rapport final de l'atelier d'experts sur la proposition de règlement de l'UE établissant des règles en vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants, tenu à Leiden les 17 et 18 octobre 2022 et organisé conjointement par le Centre pour le droit et les technologies numériques (eLaw) de l'Université de Leiden et ECPAT International*

53. M^{me} CASTELLO-BRANCO rappelle l'intérêt du Comité de Lanzarote pour cette proposition et souligne que, lors des négociations sur le règlement provisoire, le Comité a « commandé » un rapport d'experts indépendants intitulé « [Respecter les droits de l'homme et l'État de droit lors de l'utilisation de technologies automatisées pour détecter l'exploitation et les abus sexuels sur enfants en ligne](#) », qui lui a été présenté en juin 2021.

54. M^{me} CASSAR (Commission européenne) présente en détail les [principaux éléments de la proposition de règlement](#).

55. M. LEISER et M^{me} WITTING (Université de Leiden) présentent le [rapport final](#) de l'atelier d'experts sur la proposition de règlement de l'UE établissant des règles en vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants, tenu à Leiden les 17 et 18 octobre 2022 et organisé conjointement par le Centre pour le droit et les technologies numériques (eLaw) de l'Université de Leiden et ECPAT International. Ce rapport est officiellement [lancé](#) à l'occasion de la réunion du Comité de Lanzarote.

56. M^{me} GREGORY (Royaume-Uni) souligne l'importance du processus de l'[Online Safety Bill](#) (projet de loi britannique sur la sécurité en ligne) dans ce domaine et propose de le présenter lors d'une prochaine réunion.

57. À l'issue d'un riche débat avec les intervenants, le Comité de Lanzarote décide de continuer à échanger des informations sur l'état d'avancement de la [proposition de règlement de l'UE établissant des règles en vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants](#) et de s'informer des résultats finaux d'autres ateliers pluridisciplinaires portant sur des aspects spécifiques de celle-ci.

4.2.4. Informations transmises par les membres, les participants et les observateurs sur l'évolution des politiques, législations, dispositifs institutionnels et pratiques au niveau national :

- *Présentation par une représentante de l'Alliance mondiale WeProtect du [Groupe de travail international sur les abus sexuels en ligne concernant des enfants](#) instauré récemment*

58. Cette présentation est mentionnée ci-dessus au paragraphe 45.

- *Échange de vues avec M^{me} SINGHATEH, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, y compris la prostitution des enfants, la pornographie mettant en scène des enfants et les autres contenus montrant des violences sexuelles sur enfant, sur son rapport « [Une approche pratique pour lutter contre la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants](#) » (document A/HRC/49/51) et sur la liste récapitulative dont les États et les autres parties prenantes peuvent se servir comme d'un outil pratique et facile à utiliser dans le cadre de leur travail*

59. M^{me} SINGHATEH (Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, y compris la prostitution des enfants, la pornographie mettant en scène des enfants et les autres contenus montrant des violences sexuelles sur enfant) présente son rapport sur la prévention et la protection des enfants contre la vente d'enfants à des fins de mariage et l'exploitation sexuelle d'enfants dans la prostitution, dans le contexte des voyages et du tourisme, et en ligne. Elle présente également sa liste récapitulative dont les États peuvent se servir comme d'un outil pratique et facile à utiliser dans le cadre de l'action qu'ils mènent pour prévenir ces formes de vente et d'exploitation sexuelle, protéger les enfants et fournir des services adéquats aux enfants victimes et survivants. M^{me} SINGHATEH informe le Comité de Lanzarote de son futur rapport sur l'indemnisation des enfants victimes, qu'elle propose de présenter au Comité de Lanzarote lors d'une prochaine réunion.

– ***Débriefing de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (18 novembre 2022)***

60. M. POUTIERS (secrétaire du Comité de Lanzarote) rappelle au Comité que l'[édition 2022 de la Journée européenne](#) avait pour thème : « Bien faire les choses : assurer une justice adaptée aux enfants grâce aux structures Barnahus en Europe ». Le Conseil de l'Europe a saisi cette occasion pour promouvoir le modèle Barnahus. Un [événement de haut niveau](#) intitulé « Vers des Barnahus dans tous les États européens ; garantir les droits de chaque enfant » a été organisé le 16 novembre 2022 par le Conseil de l'Europe et le Conseil des États de la mer Baltique, sous la présidence islandaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Cet événement a rassemblé des acteurs internationaux majeurs dans le but d'examiner le concept des Barnahus, notamment les pratiques efficaces, les possibilités d'amélioration et les éventuels ajustements à apporter aux cadres juridiques nationaux.

– ***Échange de vues avec Son Excellence BIO, Première Dame de la Sierra Leone, et M^{me} WORTHAM (Dr. PH), Associée de recherche, Programme d'épanouissement humain à l'Université de Harvard, Secrétariat du [Global Collaborative](#) pour la protection et le rétablissement de la dignité de l'enfant, sur la mise en place d'une Journée mondiale pour la protection de la dignité de l'enfant***

61. Son Excellence BIO (Première Dame de la Sierra Leone) souligne que, dans de nombreux pays du monde, comme c'est le cas dans le sien, le viol est couramment utilisé en tant qu'arme de guerre. Elle souligne également qu'elle considère le mariage précoce comme une forme de viol légal des filles. C'est pourquoi elle a décidé de donner la parole aux survivantes et de se joindre à M^{me} WORTHAM (Associée de recherche, Programme d'épanouissement humain à l'Université de Harvard, Secrétariat du Global Collaborative pour la protection et le rétablissement de la dignité de l'enfant) et à l'Initiative mondiale visant la mise en place d'une Journée mondiale pour la prévention de l'exploitation, de la violence et des abus sexuels sur enfants, et pour le rétablissement de ces derniers. Une décision en ce sens a finalement été prise par l'Assemblée générale des Nations Unies le 7 novembre 2022, après trois années de campagne ([A/Res/77/8](#)). La date choisie coïncide avec celle de la Journée européenne le 18 novembre, afin de créer une dynamique dans l'année et d'unir les forces au niveau mondial pour mettre fin au fléau de la violence sexuelle à l'égard des enfants.

62. La présidente remercie chaleureusement M^{me} BIO et M^{me} WORTHAM de leurs efforts pour mettre en place une telle Journée mondiale et propose que la Sierra Leone envisage de demander à devenir Partie à la Convention de Lanzarote, proposition que M^{me} BIO accueille favorablement et qu'elle entreprend d'évoquer avec le Président de la Sierra Leone.

- **Présentation des Lignes directrices d'EUROPOL à l'attention des agents des forces de l'ordre intervenant en première ligne dans les affaires d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants**

63. M. KLANČNIK (EUROPOL) indique que les lignes directrices ont été élaborées dans le cadre du [projet GRACE](#) financé par l'UE et développé par Europol. [Europol a annoncé leur diffusion](#) le 18 novembre 2022, lors de la Journée européenne de protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. Il ajoute que ces lignes directrices ont été élaborées à l'attention des policiers qui ne sont pas spécialisés dans la conduite d'enquêtes sur des infractions sexuelles commises contre des enfants. Ils ont néanmoins besoin de disposer d'informations pertinentes, puisque, dans leur travail quotidien, ils peuvent être confrontés à des situations d'abus sexuels sur enfants.

64. M. KLANČNIK fait part de son expérience personnelle en tant que jeune policier et souligne la réelle valeur ajoutée que représente pour les agents des forces de l'ordre intervenant en première ligne la mise à disposition d'outils permettant de gérer des situations imprévues, difficiles et sensibles sur le terrain. Les lignes directrices constituent un tel outil. Elles sont claires et structurées selon une approche progressive et facile à comprendre. Elles contiennent :

- des explications de base sur la terminologie à utiliser ;
- une liste des droits des victimes reconnus à l'échelle internationale ;
- des exemples de scénarios types que les intervenants de première ligne peuvent rencontrer ;
- un diagramme montrant le déroulement du processus de prise de décision ;
- une vue d'ensemble des « 5 F du traumatisme », qui expliquent pourquoi une victime peut ne pas se défendre, s'enfuir ou simplement réagir de différentes manières ;
- des zones de texte libre à remplir par les policiers eux-mêmes afin d'adapter les lignes directrices aux lois, politiques et situations géo-sociales nationales.

65. Il est en outre souligné que les lignes directrices s'adressent uniquement aux policiers, et ne sont pas censées être diffusées en dehors des forces de l'ordre. Elles sont conçues comme un outil complémentaire et ne remplacent pas les directives existantes que les structures peuvent déjà avoir mises en place. De plus, les lignes directrices peuvent être utilisées comme un outil de formation par les experts dans les unités spécialisées des forces de l'ordre.

66. M. KLANČNIK incite les Parties à la Convention de Lanzarote à le contacter à Europol pour recevoir une copie des lignes directrices à transmettre à leurs agents nationaux des forces de l'ordre. Il invite également les Parties à traduire les lignes directrices dans leur langue, en précisant que, dans ce cas, Europol se chargera d'insérer leurs traductions dans le modèle préconçu.

4.2.5. Activités récentes et à venir menées par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

67. M. GRIN (membre de la sous-commission sur les enfants, membre de l'Assemblée parlementaire) présente les récents travaux de la sous-commission concernant les droits de l'enfant en général, en particulier concernant la lutte contre les violences sexuelles commises sur des enfants. Dans ce cadre, il mentionne :

- la sortie d'un [nouveau court-métrage, « Le Stade »](#), pour sensibiliser l'opinion aux violences sexuelles contre les enfants dans le sport,
- un échange de vues sur le [rapport préparé par M. HOUBRON \(France\) « Pour une évaluation des moyens et des dispositifs de lutte contre l'exposition des enfants aux contenus pornographiques »](#),
- une audition sur la note introductive au rapport préparé par M. O'REILLY (Irlande) sur le « Droit de l'enfant à la protection lors de l'utilisation d'internet ».

68. M^{me} DENU (secrétaire de la commission sur l'égalité et la non-discrimination) présente les principales conclusions du [rapport préparé par M^{me} BAYR \(Autriche\) sur les violences sexuelles liées aux conflits](#), rappelant que les enfants sont souvent témoins de violences sexuelles utilisées comme arme de guerre contre les femmes, et indique que M^{me} BAYR prévoit de poursuivre ce travail en préparant prochainement un rapport sur les violences sexuelles à l'encontre des hommes et des garçons.

4.3. Débriefings de représentants du Comité de Lanzarote ayant participé, au nom du Comité, à des événements extérieurs et à des réunions d'organes du Conseil de l'Europe :

- ***Le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) et le Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement (CJ/ENF-ISE)***

69. M. NIKOLAIDIS (Grèce) informe le Comité de Lanzarote des derniers travaux du CDENF. Outre les travaux menés par le CJ/ENF-ISE et le CDENF-GT-VAE (voir ci-dessous), il mentionne en particulier l'étude cartographique à venir sur l'accès des enfants à des soins de santé mentale de qualité et la vidéo promotionnelle relative à la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027).

70. Il informe également le Comité de l'état d'avancement des activités du Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement ([CJ/ENF-ISE](#)), et en particulier du projet d'instrument juridique sur cette question. Il mentionne également la Conférence [« Écoutez nos voix : droits et détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement »](#) (Dublin, 3 octobre 2022).

– ***Groupe de travail sur les réponses à la violence à l'égard des enfants (CDENF-GT-VAE)***

71. M^{me} BOROVIČANIN (Bosnie-Herzégovine) présente les derniers travaux du [CDENF-GT-VAE](#). Elle souligne notamment la préparation de la Recommandation du Comité des Ministres aux États membres contenant des lignes directrices sur le renforcement des systèmes de signalement de la violence à l'égard des enfants et son exposé des motifs, qui ont été envoyés au CDENF pour approbation. Après l'adoption de ces projets, le travail de ce groupe de travail sera terminé. Le travail sur la violence à l'égard des enfants continuera dans un nouveau Comité d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE).

– ***Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY) et 10^e réunion annuelle de la Secrétaire Générale avec les Présidents des organes de suivi et des organes consultatifs***

72. M^{me} CASTELLO-BRANCO (Portugal) indique que le T-CY suit de près l'élaboration au niveau des Nations Unies d'une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et de la communication à des fins criminelles, afin d'assurer une cohérence avec la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité (Convention de Budapest). Elle souligne qu'en amont des [réunions du Comité spécial des Nations Unies chargé d'élaborer la nouvelle convention](#), le Bureau du T-CY prépare une note d'information pour faciliter une prise de position commune des Parties. Étant donné que la future convention portera également sur les infractions liées aux matériels d'abus sexuels sur des enfants en ligne, elle encourage les membres du Comité de Lanzarote à contacter leurs collègues de la Convention de Budapest pour coordonner leurs positions, en tenant compte des normes de la Convention de Lanzarote.

73. Pour ce qui est de la 10^e réunion annuelle de la Secrétaire Générale avec les Présidents des organes de suivi et des organes consultatifs, elle explique que, pour la première fois, la réunion comprenait des travaux thématiques dans le cadre de trois groupes de travail. Le premier groupe a analysé les conséquences de la guerre en Ukraine et de l'expulsion de la Fédération de Russie du Conseil de l'Europe. Le deuxième groupe a examiné les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, tandis que le troisième a évalué les problématiques liées au recul de la démocratie et le rôle des organes de suivi et des organes consultatifs du Conseil de l'Europe. Les résultats des discussions des groupes de travail ont été présentés à la Secrétaire Générale au cours d'une session plénière. Comme lors des réunions précédentes, les Présidents des organes de suivi et des organes consultatifs ont identifié des enseignements et des bonnes pratiques en vue d'aider les États à mettre en œuvre de façon effective les recommandations qui leur sont adressées. La réunion a fait émerger de nombreux points de vue, idées et éléments de réflexion intéressants en vue du prochain Sommet du Conseil de l'Europe à Reykjavik.

74. Concernant l'atelier sur les relations CdE/UE, M^{me} CASTELLO-BRANCO accueille avec satisfaction les [Conclusions du Conseil de l'UE sur les priorités de l'UE pour la coopération avec le Conseil de l'Europe](#) en 2023-2024, adoptées le 30 janvier 2023, et notamment le paragraphe 20 qui indique que l'Union continuera de promouvoir

l'adhésion à la Convention de Lanzarote au niveau mondial.

– ***Étude cartographique sur les Barnahus menée par la Division des droits des enfants***

75. M^{me} ASENSIO VELASCO (juriste assistante, Division des droits des enfants du Conseil de l'Europe) présente la future étude cartographique sur la mise en œuvre et le développement de structures de Barnahus dans les États membres du Conseil de l'Europe, préparée par la Division des droits des enfants. L'étude vise à consolider les connaissances sur le recours aux Barnahus ou à des structures similaires, afin de mettre au point une ressource pour les États qui souhaitent mettre en œuvre le modèle ou améliorer leurs structures existantes. L'étude sera lancée vers fin mai, début juin 2023.

4.4. Présentation d'observations préliminaires sur les réponses des Parties aux questionnaires concernant l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles et la prescription des infractions sexuelles contre des enfants, envoyés en février 2021

76. M. POUTIERS rappelle que deux questionnaires concernant l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles et la prescription des infractions sexuelles contre des enfants ont été envoyés aux membres du Comité de Lanzarote en février 2021. Les réponses reçues ont été réunies dans deux documents séparés. À l'automne 2022, il a été demandé aux membres du Comité de Lanzarote de compléter et de mettre à jour leurs réponses initiales afin que deux consultants puissent analyser la situation pour chacun de ces thèmes. Deux événements de renforcement des capacités auront lieu le 31 mai 2023 à Strasbourg, sous les auspices des autorités françaises.

77. M. ROSANI et M^{me} KOSTOPOULOU (consultants indépendants) présentent leurs observations préliminaires sur les réponses des Parties aux questionnaires, respectivement sur l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles et sur la prescription des infractions sexuelles contre des enfants.

78. Suite à leurs présentations, les membres du Comité de Lanzarote conviennent de fournir au Secrétariat (lanzarote.committee@coe.int) toutes les informations complémentaires mises à jour afin de finaliser les analyses qui seront présentées lors des événements de renforcement des capacités à venir (Strasbourg, 31 mai 2023).

5. Projets de coopération du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

5.1. État d'avancement des projets en cours

79. M^{me} GASPARYAN (responsable principale de projet à la Division des droits des enfants) informe le Comité de Lanzarote de l'état d'avancement des différents [projets de coopération](#) dans le domaine des droits des enfants. Elle présente notamment les résultats obtenus et les prochaines étapes des projets de soutien technique et des

interventions ponctuelles sur plusieurs thèmes, dont les Barnahus, la participation des enfants, les violences sexuelles et la justice adaptée aux enfants. Parmi les réalisations marquantes, elle cite le soutien à la mise en œuvre de services de type Barnahus en Finlande, en Irlande, en Espagne, au Monténégro, en Slovénie et en Lettonie, et le développement, piloté par des enfants, d'outils et de matériels adaptés aux enfants et contribuant à la réforme générale de la justice des mineurs en Slovénie.

80. Les projets de coopération en Ukraine et en République de Moldova sont évoqués au point 2.2.3.

5.2. État des lieux concernant la contribution volontaire consacrée au « projet de mécanisme de suivi de la Convention de Lanzarote »

81. M. POUTIERS explique que les activités du Comité de Lanzarote sont principalement financées dans le cadre du budget ordinaire du Conseil de l'Europe. Cependant, il est également possible de financer les travaux du Comité au moyen de contributions volontaires, c'est-à-dire de sommes versées volontairement par des États membres du Conseil de l'Europe pour soutenir des domaines de travail spécifiques de l'Organisation. Dans ce cadre, un projet intitulé « projet de mécanisme de suivi de la Convention de Lanzarote » a été lancé en 2020 pour inviter les États membres à effectuer des contributions volontaires afin d'améliorer les travaux de suivi du Comité. La Belgique, l'Irlande et la Slovénie ont effectué de telles contributions. Celles-ci ont notamment permis de financer des contrats temporaires pour recruter du personnel afin d'aider le Secrétariat du Comité de Lanzarote à mener à bien les tâches toujours plus nombreuses jugées importantes par le Comité.

82. M. POUTIERS souligne que le projet en cours se terminera en février 2024. Le Secrétariat prévoit le lancement d'un projet élargi permettant de recevoir des contributions volontaires non seulement pour les travaux de suivi du Comité de Lanzarote, mais également pour ses activités de renforcement des capacités, et de promouvoir la Convention de Lanzarote afin de convaincre d'autres pays du monde d'y adhérer.

83. Enfin, il invite les membres du Comité de Lanzarote à réfléchir, avec les autorités de leur pays, à la possibilité d'effectuer une contribution volontaire pour continuer à soutenir le Secrétariat du Comité.

6. Questions procédurales

6.1. Présentation du programme de travail 2023-2024 du Comité de Lanzarote

84. M^{me} SCAPPUCCI présente le programme de travail en proposant un calendrier évolutif où sont inscrites les principales dates des réunions et les délais fixés pour la finalisation des travaux du Comité (voir Annexe III). Elle indique que l'introduction au tableau contenant le calendrier fournit des précisions sur la manière dont les travaux du Comité de Lanzarote sont inscrits dans le Programme et Budget du Conseil de l'Europe.

85. Le Comité de Lanzarote salue cette proposition et décide que le calendrier devrait également inclure les dates des principaux événements de ses observateurs, impliquant des membres ou des représentants du Comité.

6.2. Renforcement de l'efficacité du mécanisme et de la procédure de suivi à court ou moyen terme

86. M^{me} CASTELLO-BRANCO rappelle qu'il s'agit d'un point qui figure systématiquement à l'ordre du jour depuis plusieurs années pour présenter et discuter de propositions concrètes mises en œuvre ou en projet afin d'évaluer régulièrement si des changements sont requis pour préserver l'efficacité du mécanisme et de la procédure de suivi de la Convention.

6.2.1. État d'avancement de l'élaboration de profils de pays et de la voie à suivre

87. M^{me} GUERREIRO évoque les travaux menés par le Secrétariat et ECPAT International avec la Finlande et la République de Moldova pour préparer de nouveaux profils de pays, et la révision du profil initial de l'Italie avec ECPAT International afin de l'adapter aux nouveaux format et processus. Elle ajoute que les trois profils de pays sont en cours de finalisation et que l'organisation d'événements de lancement dans les trois pays en 2023 est en cours.

88. Si des ressources sont disponibles, le Comité demande au Secrétariat de préparer un profil de pays supplémentaire concernant le Portugal qui, comme l'Italie, a déjà contribué à la préparation d'un profil de pays en 2022, et invite les Parties qui souhaitent être les prochaines à préparer leur profil de pays à en informer le Secrétariat (lanzarote.committee@coe.int).

6.2.2. État des lieux sur les suites données aux suggestions formulées par les organisations de la société civile pour renforcer la coopération avec le Comité de Lanzarote

89. M^{me} GUERREIRO évoque les suggestions formulées pour renforcer la coopération entre le Comité de Lanzarote et les organisations de la société civile, à savoir assurer une participation plus structurée des organisations nationales de la société civile dans le cadre des profils de pays ; tester la préparation de rapports parallèles dans le cadre du prochain cycle de suivi, et collaborer avec les organisations de la société civile dans les pays qui souhaitent ratifier ou adhérer à la Convention de Lanzarote.

90. Le Comité de Lanzarote convient de continuer à étudier la manière de mettre en œuvre ces suggestions pour impliquer davantage la société civile dans ses travaux de suivi et de renforcement des capacités.

6.3. Désignation d'un.e représentant.e du Comité de Lanzarote et de son/sa suppléant.e :

- ***auprès du Comité d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE)***
- ***auprès du Comité européen de coopération juridique (CDCJ)***

91. Le Comité désigne M^{me} BOROVIČANIN (Bosnie-Herzégovine) comme représentante auprès du Comité d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE).

92. Le Comité désigne M^{me} MATYSEK (Pologne) comme représentante et M. MAGNUSSON (Islande) comme suppléant auprès du Comité européen de coopération juridique (CDCJ).

6.4. Octroi du statut d'observateur au [Brave Movement](#) et au [Fonds End Violence Against Children](#) (EVAC)

93. Convaincu de la valeur ajoutée qu'apportent le Brave Movement et le Fonds End Violence Against Children (EVAC) à son travail (voir ci-dessus points 4.2.1. et 4.2.2.), le Comité de Lanzarote leur accorde par consensus le statut d'observateurs en les applaudissant chaleureusement.

6.5. Adoption du rapport d'activités du Comité de Lanzarote couvrant la période du 1^{er} juillet 2022 au 2 février 2023

94. M^{me} CASTELLO-BRANCO présente le projet de rapport d'activités du Comité de Lanzarote couvrant la période du 1^{er} juillet 2022 au 2 février 2023 et en rappelle les faits marquants :

- l'adoption du Rapport de mise en œuvre du 2^e cycle de suivi « La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication – Répondre aux défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par des enfants » ;
- l'adoption de rapports de conformité concernant les suites données par les Parties aux recommandations du Rapport spécial intitulé « Protéger les enfants touchés par la crise des réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels » ;
- l'adoption d'amendements au Règlement intérieur du Comité dans le but notamment de renforcer l'efficacité de sa procédure de suivi et d'assurer le bon déroulement des réunions ;
- l'adoption de mesures restreignant les modalités de participation de la Fédération de Russie du fait de la perte de sa qualité de membre du Conseil de l'Europe à la suite de son agression menée contre l'Ukraine ;
- la célébration des 7^e et 8^e éditions de la Journée européenne de protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

95. Le Comité adopte son rapport d'activités par consensus.

6.6. Adoption de la liste des décisions de la présente réunion

96. À la fin de la réunion, le Comité de Lanzarote adopte par consensus la [liste des décisions](#).

7. Questions diverses

Étude d'EUROPOL sur les robots/poupées sexuels ressemblant à des enfants

97. M. KLANČNIK (EUROPOL) fait le point sur l'étude d'EUROPOL sur les robots/poupées sexuels ressemblant à des enfants, eu égard à la participation de nombreux États Parties à la Convention de Lanzarote. L'étude a démarré mi-2018 et fait actuellement l'objet d'un examen par des experts externes aux profils et parcours professionnels variés. Elle est arrivée à la phase finale et compte environ 300 pages. M. KLANČNIK présente quelques conclusions préliminaires :

- la distinction entre les poupées et robots sexuels actuels ressemblant à des enfants est floue, du fait des progrès technologiques (utilisation d'IA, ajout de caractéristiques telles que la parole ou la respiration, entre autres) ;
- les poupées et robots sexuels ressemblant à des enfants sont conçus ou créés sous des formes très variées (taille, apparence, genre, certaines parties du corps sont conçues de telle sorte qu'elles rappellent plus l'apparence d'un adulte que celle d'un enfant), y compris avec des ajouts de parties du corps (perruques, yeux, parties intimes) ;
- les poupées et robots sexuels actuels ressemblant à des enfants sont conçus selon les souhaits des clients et non, par exemple, d'après les suggestions de thérapeutes spécialisés ;
- les pays ont trois pistes possibles pour intégrer le phénomène des poupées et robots sexuels ressemblant à des enfants dans leur législation nationale (interdiction totale, interdiction sous condition ou absence d'interdiction).

98. M. KLANČNIK souligne que ces conclusions sont préliminaires, elles sont présentées à titre informatif et ne sauraient servir de référence. Il exprime le souhait de présenter les conclusions plus en détail une fois le rapport publié.

4^e Sommet du Conseil de l'Europe

99. M^{me} JENSDÓTTIR (cheffe de la Division des droits des enfants) informe le Comité de Lanzarote que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé de tenir son 4^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement les 16 et 17 mai 2023 à Reykjavik, en Islande. Le Sommet vise à donner au Conseil de l'Europe les moyens de relever les défis actuels et futurs et de répondre aux attentes des générations à venir.

100. Dans ce contexte, le Conseil de l'Europe a publié un [appel ouvert](#) sollicitant la contribution de toutes les parties prenantes (organisations internationales, institutions nationales des droits de l'homme, organisations de la société civile, centres de recherche, décideurs politiques, universitaires, juristes, défenseurs des droits de l'homme). Il s'agit là d'une occasion unique d'influencer les résultats du 4^e Sommet pour améliorer la protection des droits des enfants, en particulier leur protection contre les violences sexuelles. La date limite de soumission est fixée au 20 février 2023.

* * *

101. Le Comité de Lanzarote prend note de ses prochaines réunions, programmées comme suit :

- 38^e réunion, 30 mai – 2 juin 2023 (Strasbourg/hybride)
- 39^e réunion, 26 – 28 septembre 2023 (Strasbourg/hybride)
- 40^e réunion, 28 – 30 novembre 2023 (Strasbourg/hybride)

Annexe I

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine – Modalités de participation de la Fédération de Russie aux travaux du Comité de Lanzarote
- 1.3. État des ratifications/adhésions à la Convention de Lanzarote

2. Vulnérabilité accrue des enfants à l'exploitation et aux abus sexuels suite à la guerre en Ukraine

- 2.1. Présentation de Mme VYKHOR, Bureau du Médiateur d'Ukraine, sur « Les enfants d'Ukraine dans les conditions de la guerre »
- 2.2. Présentation des initiatives du Conseil de l'Europe pour protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels suite à la guerre en Ukraine
 - 2.2.1. Présentation des outils de sensibilisation produits par le Conseil de l'Europe :
 - [Fiche pratique](#) et [Manuel](#) sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels dans les situations de crise ou d'urgence : principales obligations des États au titre de la Convention de Lanzarote
 - [Note d'orientation du GRETA](#) sur la réponse aux risques de traite des êtres humains liés à la guerre en Ukraine et la crise humanitaire qui en découle
 - [Travailler avec les victimes de violences sexuelles pendant les conflits armés : un manuel pour les professionnels ukrainiens de la santé mentale et des interventions d'urgence](#), élaboré dans le cadre du projet « Combattre la violence à l'égard des femmes en Ukraine (COVAW) »
 - 2.2.2. Activités menées par la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés
 - 2.2.3. Projets de coopération « [Lutte contre la violence à l'égard des enfants en Ukraine – Phase III](#) » et « [Lutte contre la violence à l'égard des enfants en République de Moldova – Phase III](#) »

3. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

- 3.1. Outils de sensibilisation préparés sur la base des conclusions de suivi du Comité de Lanzarote
- Présentation des fiches d'information sur les principales conclusions de suivi dans le rapport de mise en œuvre « La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC) : répondre aux défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par les enfants »
 - Présentation de la [Fiche d'information n° 1](#) : Le Rapport spécial et sa procédure de conformité (sur la base des conclusions de suivi du Comité dans le Rapport spécial « Protéger les enfants touchés par la crise des réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels »)
- 3.2. « La protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance » : présentation du processus et d'un calendrier indicatif pour la suite du cycle de suivi sur la protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance (procédure d'évaluation pour 22 Parties et procédure de conformité pour 26 Parties)

4. Échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques

- 4.1. Panel de présentation des travaux récents et à venir des observateurs du Comité de Lanzarote :
- ECPAT
 - Hope for Children
 - Association internationale des magistrats de la jeunesse et de la famille
 - INHOPE
 - Internet Watch Foundation
 - Missing Children Europe
 - Save the Children
 - WeProtect Global Alliance
- 4.2. Présentation d'autres activités pertinentes d'autorités nationales, d'organisations internationales gouvernementales et non-gouvernementales, d'experts, ainsi que de services du Conseil de l'Europe
- 4.2.1. Échange de vues avec Mme MANOJLOVIC, représentante du [Fonds End Violence Against Children](#) (EVAC), sur les priorités d'EVAC
- 4.2.2. Échange de vues avec M. McVARISH, Représentant du [Brave Movement](#), sur les priorités des survivants de violences sexuelles dans l'enfance
- 4.2.3. Échange de vues sur les [Proposition d'un Règlement de l'UE établissant des règles en vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants](#) :
- Présentation par la Commission des principaux éléments de la proposition
 - Présentation du rapport final de l'atelier d'experts sur la proposition de

Règlement de l'UE sur la prévention et la lutte contre les abus sexuels sur enfants, tenu à Leiden les 17 et 18 octobre 2022 et organisé conjointement par le Centre pour le droit et les technologies numériques (eLaw) de l'Université de Leiden et ECPAT International

4.2.4. Informations par les membres, participants et observateurs sur l'évolution des politiques nationales, législations, dispositions institutionnelles et pratiques :

- Présentation par une représentante de WeProtect Global Alliance de la [Task force mondiale sur les abus sexuels d'enfants en ligne](#) instaurée récemment
- Échange de vues avec Mme SINGHATEH, Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, y compris la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et autres contenus montrant des violences sexuelles sur enfant, sur son rapport « [Une approche pratique pour lutter contre la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants](#) » (document A/HRC/49/51) et la « fiche pratique » que les États et autres parties prenantes pourront utiliser comme outil concret et convivial dans leurs travaux
- Débriefing de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (18 novembre 2022)
- Échange de vues avec Son Excellence BIO, Première Dame de la Sierra Leone, et Mme WORTHAM (Dr. PH), Associée de recherche, Programme d'épanouissement humain à l'Université de Harvard, Secrétariat du [Global Collaborative](#) pour la protection et le rétablissement de la dignité de l'enfant, sur la mise en place d'une Journée mondiale pour la protection de la dignité de l'enfant
- Présentation des [Lignes directrices d'EUROPOL à l'intention des premiers intervenants des forces de l'ordre dans les affaires d'exploitation et d'abus sexuels d'enfants](#)

4.2.5. Activités récentes et à venir menées par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

4.3. Débriefings de représentants du Comité de Lanzarote ayant participé à des événements extérieurs et à des réunions d'instances du Conseil de l'Europe au nom du Comité de Lanzarote :

- M. NIKOLAIDIS (Grèce) pour le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) et le Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents et de placement (CJ/ENF-ISE)
- Mme BOROVIČANIN (Bosnie-Herzégovine) pour le Groupe de travail sur les réponses à la violence à l'égard des enfants (CDENF-GT-VAE)
- Mme CASTELLO-BRANCO (Portugal) pour le Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY), le Comité européen de coopération juridique (CDCJ)

et la 10^e réunion annuelle de la Secrétaire générale avec les chefs des organes de suivi et consultatifs

- Mme ASENSIO, Division des droits de l'enfant, pour l'étude cartographique sur les Barnahus préparée par la Division des droits des enfants

4.4. Présentation d'observations préliminaires sur les réponses des Parties aux questionnaires sur l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles et sur la prescription des infractions sexuelles contre des enfants envoyés en février 2021

5. Projets de coopération du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

5.1. État d'avancement des projets en cours

5.2. État des lieux concernant la contribution volontaire consacrée au « projet de mécanisme de suivi de la Convention de Lanzarote »

6. Questions procédurales

6.1. Présentation du plan de travail 2023 du Comité de Lanzarote

6.2. Renforcement de l'efficacité du mécanisme et de la procédure de suivi à court ou moyen terme

6.2.1. État d'avancement de la réflexion concernant les profils de pays et sur la voie à suivre

6.2.2. État des lieux sur les suites données aux suggestions avancées par les organisations de la société civile pour renforcer la coopération avec le Comité de Lanzarote

6.3. Désignation d'un.e représentant.e et son/sa suppléant.e du Comité de Lanzarote :

- Comité d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE)
- Comité européen de coopération juridique (CDCJ)

6.4. Octroi du statut d'observateur au [Brave Movement](#) et au Fonds [End Violence Against Children](#) (EVAC)

6.5. Adoption du rapport d'activités du Comité de Lanzarote couvrant la période 1^{er} juillet 2022 - 2 février 2023

6.6. Adoption de la liste des décisions de la présente réunion

7. Questions diverses

Annexe II

Liste de participants

MEMBERS / MEMBRES

STATE PARTIES TO THE CONVENTION / ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION

ALBANIA / ALBANIE	<p>1. Ms Alma TANDILI Chairperson of the State Agency for the Rights and Protection of the Child Ministry of Social Affairs, Youth and Equality</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p> <p>2. Ms Arda HOXHA Head of Sector of Protection and Monitoring of Child Rights Ministry of Health and Social Protection</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
ANDORRA / ANDORRE	<p>Ms Rebeca ARMENGOL ASENJO Head of the Child and Adolescent Care Unit Ministry of Social Affairs, Youth and Equality</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
ARMENIA / ARMÉNIE	<p>Ms Gayane HOVAKIMYAN Deputy Director Center for Implementation of Legal Education and Rehabilitation Programs Ministry of Justice</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
AUSTRIA / AUTRICHE	<p>Ms Madalena PAMPALK-LORBEER Public Prosecutor / Consultant Section IV – Criminal Law Division IV 1 – Substantive Criminal Law Federal Ministry for Justice</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN	<p>1. Mr Samir GARAYEV Head of Division Main Department on Combatting Trafficking in Human Beings Ministry of Internal Affairs</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p> <p>2. Ms Jeyran RAHMATULLAYEVA Head of the Administrative Office State Committee for Family, Women and Children Affairs</p>

BELGIUM / BELGIQUE	<p>1. Ms Christel DE CRAIM Head of Service Service for Criminal Policy FPS Justice</p> <p>2. Ms Valérie GENGOUX Service for Criminal Policy FPS Justice</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p> <p style="text-align: right;">Apologised / Excusée</p>
BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE	<p>Ms Tijana BOROVIČANIN High Expert Associate Sector for Human Rights Ministry for Human Rights and Refugees</p>
BULGARIA / BULGARIE	<p>Mr Yanko KOVACHEV State Expert “Child Policies and Programs, Strategic Development and Coordination” Directorate State Agency for Child Protection</p>
CROATIA / CROATIE	<p>1. Ms Marlena JUKIĆ Head of Service Service for criminal substantive law regulations Sector for criminal law regulations Directorate for criminal law Ministry of Justice and Public Administration</p> <p>2. Ms Kristina KEMEŠIĆ Management Consultant Service for criminal substantive law regulations Sector for criminal law regulations Directorate for criminal law Ministry of Justice and Public Administration</p> <p style="text-align: right;">Apologised / Excusée</p>
CYPRUS / CHYPRE	<p>Ms Katerina KLERIDOU Social Welfare Officer Social Welfare Services Deputy Ministry of Social Welfare</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	<p>Ms Aneta PRCHLÍKOVÁ Senior Ministerial Counsellor Criminal Law Unit Legislative Department Ministry of Justice</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>

DENMARK / DANEMARK	<p>Ms Lea ELKJÆR TARPGÅRD Criminal Law Division Ministry of Justice</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
ESTONIA / ESTONIE	<p>1. Ms Brit TAMMISTE Apologised / Excusée Adviser Criminal Policy Department Ministry of Justice</p> <p>2. Ms Maarja KÄRSON Adviser Department of Family Wellbeing and Safe Relationships Ministry of Social Affairs</p>
FINLAND / FINLANDE	<p>Ms Helinä HEIKKINEN Legal Officer Unit for Human Rights Courts and Conventions Legal Service Ministry for Foreign Affairs</p>
FRANCE / FRANCE	<p>1. Mme Bertille DOURTHE MEMBER OF THE BUREAU / <i>MEMBRE DU BUREAU</i> Magistrate – Rédactrice au bureau de la négociation pénale européenne et internationale Direction des affaires criminelles et des grâces Ministère de la justice</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p> <p>2. Mme Julie PETRE Bureau de la négociation pénale européenne et internationale Direction des affaires criminelles et des grâces Ministère de la justice</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
GEORGIA / GÉORGIE	<p>Ms Ketevani TATUASHVILI Adviser Human Rights Secretariat Administration of the Government</p>
GERMANY / ALLEMAGNE	<p>Ms Jana BEWERSDORFF Senior Public Prosecutor Division II A 7 Federal Ministry of Justice and Consumer Protection</p>
GREECE / GRÈCE	<p>Mr George NIKOLAIDIS MEMBER OF THE BUREAU / <i>MEMBRE DU BUREAU</i> Director Department of Mental Health and Social Welfare Centre for the Study and Prevention of Child Abuse and Neglect Institute of Child Health</p>

HUNGARY / HONGRIE	<p>1. Ms Anna DOSZPOTH Legal Adviser Deputy State Secretariat for Criminal Law Codification Ministry of Justice</p> <p>2. Mr András GYÖRE Apologised / Excusé Child Protection Specialist Department for Child Protection and Guardianship Affairs Deputy State Secretariat for Social Affairs Ministry of Interior</p>
ICELAND / ISLANDE	<p>1. Mr Páll MAGNÚSSON MEMBER OF THE BUREAU / Counsellor MEMBRE DU BUREAU Permanent Mission of Iceland in Geneva</p> <p>2. Ms Hlín SÆPÓRSDÓTTIR Senior Adviser Ministry of Education and Children</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
IRELAND / IRLANDE	<p>1. Ms Corah CAPLES Assistant Principal Officer Criminal Justice Policy Department of Justice</p> <p>2. Ms Aoife BYRNE Deputy to the Permanent Representative Permanent Representation of Ireland to the Council of Europe</p>
ITALY / ITALIE	<p>1. Ms Tiziana ZANNINI Apologised / Excusée Director General Presidency of the Council of Ministers Department for Family Policies</p> <p>2. Ms Elena FALCOMATÀ Senior Expert Presidency of the Council of Ministers Department for Family Policies</p>
LATVIA / LETTONIE	<p>Ms Indra AIZUPE Director Department of Criminal Law Ministry of Justice</p>

<p>LIECHTENSTEIN / <i>LIECHTENSTEIN</i></p>	<p>1. Mr Claudio NARDI Counsellor Division for Economic Affairs and Development Division for Security and Human Rights Office for Foreign Affairs</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p> <p>2. Ms Sarah FRICK Psychologist Children and Youth Service Division Office of Social Services</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
<p>LITHUANIA / LITUANIE</p>	<p>1. Ms Kristina STEPANOVA Apologised / Excusée Head of Family and Child Rights Protection Group Ministry of Social Security and Labour</p> <p>2. Ms Ana BUZAREVIČ Adviser Family and Child Rights Protection Group Ministry of Social Security and Labour</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
<p>LUXEMBOURG / <i>LUXEMBOURG</i></p>	<p>1. Mme Marguerite KRIER Apologised / Excusée Conseiller de Gouvernement 1^{ère} classe Service des droits de l'enfant, chef de service Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse</p> <p>2. Mme Fabienne ABENS Professeure détachée Service des droits de l'enfant Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
<p>MALTA / MALTE</p>	<p>Ms Lorna MUSCAT MEMBER OF THE BUREAU / <i>MEMBRE DU BUREAU</i></p> <p>Head of Office Office of the Commissioner for Children</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
<p>REPUBLIC OF MOLDOVA / <i>RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA</i></p>	<p>Mr Artur DEGTEARIOV Head of the Child Pornography Crime Investigation Section Cybercrime Investigation Directorate National Investigation Inspectorate General Police Inspectorate Ministry of Internal Affairs</p>

MONACO / MONACO	<p>1. Mme Corinne BOURDAS MAGAIL Apologised / Excusée Chargé de Mission Département des Relations Extérieures et de la Coopération Ministère d'Etat</p> <p>2. Mme Marie THOUVENIN-RAPAIR Direction de l'Action et de l'Aide Sociales</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p> <p>3. M. Antoine MOULY Direction de l'Action et de l'Aide Sociales</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p> <p>4. Mme Cécile VACARIE-BERNARD Direction de l'Action et de l'Aide Sociales</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
MONTENEGRO / MONTÉNÉGRO	<p>1. Ms Svetlana SOVILJ Head of the Directorate for the Protection of Children and Youth Ministry of Labour and Social Welfare</p> <p>2. Ms Ivana ŠUČUR Independent Consultant Ministry of Labour and Social Welfare</p>
NETHERLANDS / PAYS-BAS	<p>Ms Eugenia POZO MORILLAS Senior Policy Officer (Sexual violence crimes) Department of Justice and Security</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
NORTH MACEDONIA / MACÉDOINE DU NORD	<p>Mr Dušan TOMŠIČ Apologised / Excusé Ministry of Labour and Social Policy</p>
NORWAY / NORVÈGE	<p>1. Ms Maria Brit ESPINOZA Special Adviser International Affairs Department of Childhood, Youth and Family Affairs Ministry of Children and Families</p> <p>2. Ms Catharina LURÅS Ministry of Justice and Public Security</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>

POLAND / POLOGNE	<p>1. Ms Agnieszka MATYSEK Chief Specialist – Judge Victims’ Assistance Unit Department of Family and Juvenile Matters Ministry of Justice</p> <p>2. Ms Magdalena BOCHIŃSKA Chief Specialist Victims’ Assistance Unit Department of Family and Juvenile Matters Ministry of Justice</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
PORTUGAL / PORTUGAL	<p>Ms Maria José CASTELLO-BRANCO CHAIRPERSON / PRÉSIDENTE Legal Adviser Civil Justice Unit International Affairs Department Directorate General for Justice Policy Ministry of Justice</p>
ROMANIA / ROUMANIE	<p>Ms Alina ION Legal Adviser Department for Drafting Legislation Ministry of Justice</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
SAN MARINO / SAINT-MARIN	<p>Ms Giulia SANTI Apologised / Excusée Directorate of Legal Affairs Department of Foreign Affairs</p>
SERBIA / SERBIE	<p>Mr Stevan POPOVIĆ Independent Advisor Family Protection Department Ministry of Family Welfare and Demography</p>
SLOVAK REPUBLIC / RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	<p>Ms Petra GRZNÁROVÁ National Coordination Centre for Resolving the Issues of Violence against Children (NCC) Ministry of Labour, Social Affairs and Family</p>
SLOVENIA / SLOVÉNIÉ	<p>Ms Jana LOVŠIN MEMBER OF THE BUREAU / MEMBRE DU BUREAU Head of Division EU Affairs and International Cooperation Office for International Cooperation and Mutual Legal Assistance Ministry of Justice</p>
SPAIN / ESPAGNE	<p>Ms Carmen DE LA FUENTE MÉNDEZ Prosecutor - Advisor General Secretariat for Innovation and Quality of the Public Service of Justice Ministry of Justice</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>

SWEDEN / SUÈDE	<p>Mr Per-Anders SUNESSON Apologised / Excusé Deputy Director-General Division for EU and International Affairs Ministry of Health and Social Affairs</p>
SWITZERLAND / SUISSE	<p>Mme Anita MARFURT Juriste Unité Droit pénal international Office fédéral de la justice Département fédéral de justice et police</p>
TUNISIA / TUNISIE	<p>1. Mme Faten SEBEL Juge de 3^{ème} grade Chambre de la première présidente Cour d'appel de Tunis Chargée de mission au Cabinet de la Ministre Bureau de suivi du travail gouvernemental et parlementaire Ministère de la Femme, de la Famille et des Personnes âgées</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p> <p>2. Mme Fedoua DEROUICHE Apologised / Excusée Directrice de la coopération internationale Ministère de la Femme, de la Famille et des Personnes âgées</p>
TÜRKIYE / TÜRKIYE	<p>1. Ms Songül BİNİCİ AKKAŞ Apologised / Excusée Rapporteur Judge Directorate General for Foreign Relations and European Union Affairs Ministry of Justice</p> <p>2. Mr Bahattin EMRE Rapporteur Judge Directorate General for Foreign Relations and European Union Affairs Ministry of Justice</p> <p>3. Mr Yakup KILIÇ Rapporteur Judge Directorate General for Foreign Relations and European Union Affairs Ministry of Justice</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>

UKRAINE / UKRAINE	<p>1. Ms Svitlana ILCHUK Director Legal Support and Monitoring of the Implementation of the UN Convention on Children’s Rights Ministry of Social Policy</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p> <p>2. Ms Angelina OLLINYCHENKO State Expert of the Expert Group on Countering human trafficking, domestic violence and gender inequality Directorate for Digital Development and Social Services Ministry of Social Policy</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>	VICE-CHAIRPERSON / VICE-PRÉSIDENTE
UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI	<p>Ms Sarah GREGORY International Lead Tackling Child Sexual Abuse Unit UK Government Home Office</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>	

PARTICIPANTS / PARTICIPANTS**STATES HAVING PARTICIPATED IN THE DRAFTING OF THE CONVENTION / ÉTATS AYANT PARTICIPÉ À
L'ÉLABORATION DE LA CONVENTION**

CANADA / CANADA	Awaiting nomination / Nomination en attente
HOLY SEE / SAINT-SIÈGE	<p>Mme Alessandra AULA Secrétaire Générale Bureau international catholique de l'enfance ((BICE) Genève, Suisse</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
JAPAN / JAPON	<p>Awaiting nomination / Nomination en attente</p> <p>M. Hikaru IWAKI Adjoint à l'Observateur Permanent Bureau de l'Observateur Permanent du Japon auprès du Conseil de l'Europe c/o Consulat Général du Japon</p>
MEXICO / MEXIQUE	<p>Awaiting nomination / Nomination en attente</p> <p>Mme Eva PIZANO CEJKA Adjointe à l'Observateur Permanent Mission Permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe</p>

UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Awaiting nomination / Nomination en attente
---	--

STATE INVITED BY THE COMMITTEE OF MINISTERS TO ACCEDE TO THE CONVENTION / ÉTAT INVITÉ PAR LE COMITÉ DES MINISTRES À ADHÉRER À LA CONVENTION

MOROCCO / MAROC	<p>1. M. Abderrazzak ADNANI Apologised / Excusé Chef de la Division de l'Enfance Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille</p> <p>2. Mme Lamiaa BEGHIEL Apologised / Excusée Cheffe du Service de la Protection des Enfants en Situation Difficile Division de l'Enfance – DPFEP Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille</p>
------------------------	--

INTERNATIONAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES

COUNCIL OF THE BALTIC SEA STATES (CBSS) / CONSEIL DES ÉTATS DE LA MER BALTIQUE (CEMB)	Ms Olivia LIND HALDORSSON Apologised / Excusée Head of the Children at Risk Unit
EUROPEAN NETWORK OF NATIONAL HUMAN RIGHTS INSTITUTIONS (ENNHRI) / RÉSEAU EUROPEEN DES INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME (REINDH)	Ms Debbie KOHNER Apologised / Excusée Secretary General Permanent Secretariat
EUROPEAN NETWORK OF OMBUDSMANS FOR CHILDREN (ENOC) / RÉSEAU EUROPEEN DES OMBUDSMANS POUR ENFANTS (ENOC)	Awaiting nomination / Nomination en attente
EUROPEAN PARLIAMENT / PARLEMENT EUROPÉEN	Mr Emilio PUCCIO Apologised / Excusé Secretary General European Parliament Intergroup on Children's Rights

<p>EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE</p>	<p>1. Mr Antonio LABRADOR JIMENEZ Apologised / Excusé Policy Officer – Fight Against Cybercrime and Child Sexual Abuse Unit D4: Cybercrime Directorate General for Migration and Home Affairs European Commission</p> <p>2. Ms Annette CASSAR Unit D4: Cybercrime Directorate General for Migration and Home Affairs European Commission</p> <p>3. Ms Caterina MOLINARI Policy Officer Unit D4: Cybercrime Directorate General for Migration and Home Affairs European Commission</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
<p>EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS (FRA) / AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPEENNE (FRA)</p>	<p>1. Ms Astrid PODSIADLOWSKI Head of Social Rights Sector Equality, Roma and Social Rights Unit</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p> <p>2. Ms Silke D'HELFT Trainee Social Rights Sector Equality, Roma and Social Rights Unit</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
<p>EUROPOL</p>	<p>Mr Anton Toni KLANČNIK Specialist in AP Twins O3 European Cybercrime Centre (EC3)</p>
<p>INTERNATIONAL ORGANISATION OF LA FRANCOPHONIE (IOF) / ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)</p>	<p>Mme Delphine COUVEINHES-MATSUMOTO Apologised / Excusée Spécialiste de programme Direction « affaires politiques et gouvernance démocratique » (DAPG)</p>
<p>INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION (ITU) / UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS (UIT)</p>	<p>Ms Carla LICCIARDELLO Apologised / Excusée Corporate Strategy Division</p>

<p>INTERPOL</p>	<p>1. Mr Uri SADEH Apologised / Excusé Coordinator Crimes against Children Unit VCO/Organized and Emerging Crime Directorate INTERPOL General Secretariat</p> <p>2. Mr Michael FERGUSON Policy Analyst Crimes against Children Unit Vulnerable Communities, Organized and Emerging Crime Directorate INTERPOL General Secretariat</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p> <p>3. Ms Andrea BROUWER Crimes against Children Unit Vulnerable Communities, Organized and Emerging Crime Directorate INTERPOL General Secretariat</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
<p>UNICEF</p>	<p>1. Mr Artashes MIRZOYAN Apologised / Excusé Partnerships Advisor Europe & Central Asia Regional Office (ECARO)</p> <p>2. Ms Ina VERZIVOLLI Apologised / Excusée Child Protection Specialist Europe & Central Asia Regional Office (ECARO)</p>
<p>UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (UNHCR) / HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (HCR)</p>	<p>1. Mr Andreas WISSNER Apologised / Excusé UNHCR Representative to the European Institutions in Strasbourg</p> <p>2. Ms Delphine LENEUTRE Apologised / Excusée Legal Associate / Associée juridique UNHCR Representation to the European Institutions in Strasbourg</p>
<p>UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIMES - UNODC Global Programme to End Violence Against Children / BUREAU DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LES CRIMES – Programme mondial de l’UNODC pour mettre fin à la violence contre les enfants</p>	<p>1. Ms Alexandra MARTINS Head</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p> <p>2. Ms Snow White SMELSER Child Safety Advisor</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>

<p>UNITED NATIONS SPECIAL RAPPORTEUR ON THE SALE AND SEXUAL EXPLOITATION OF CHILDREN / <i>RAPPORTEUSE SPECIALE DES NATIONS UNIES SUR LA VENTE ET L'EXPLOITATION SEXUELLE D'ENFANTS</i></p>	<p>1. Ms Mama Fatima SINGHATEH Special Rapporteur on the sale and sexual exploitation of children, including child prostitution, child pornography and any other child sexual abuse material</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p> <p>2. Ms Antara SINGH Human Rights Officer Special Procedures Branch/TESPRDD Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p> <p>3. Ms Nouf AL ANEZI Human Rights Officer Special Procedures Branch Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
<p>WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO) / <i>ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)</i></p>	<p>Mr Jonathon PASSMORE Apologised / Excusé Programme Manager - Violence and Injury Prevention World Health Organization Regional Office for Europe</p>

COUNCIL OF EUROPE INSTITUTIONS AND BODIES / INSTITUTIONS ET ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE

<p>ADVISORY COUNCIL ON YOUTH / CONSEIL CONSULTATIF SUR LA JEUNESSE</p>	<p>Awaiting nomination / Nomination en attente</p>
<p>CONFERENCE OF INGOS OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONFÉRENCE DES OING DU CONSEIL DE L'EUROPE</p>	<p>Ms Bénédicte COLIN Policy Manager Federation of Catholic Family Associations in Europe (FAFCE)</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
<p>CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE</p>	<p>Ms Brigitte van den BERG Apologised / Excusée Netherlands Rapporteur for Children's Rights</p>
<p>COUNCIL OF EUROPE COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS / COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME DU CONSEIL DE L'EUROPE</p>	<p>Ms Dunja MIJATOVIĆ Apologised / Excusée Commissioner for Human Rights</p>

<p>CYBERCRIME CONVENTION COMMITTEE (T-CY) / COMITÉ DE LA CONVENTION SUR LA CYBERCRIMINALITÉ (T-CY)</p>	<p>Ms Cristina SCHULMAN Apologised / Excusée Chair of the T-CY Legal Adviser Directorate International of Law and Judicial Cooperation Ministry of Justice Bucharest, Romania</p>
<p>EUROPEAN COMMITTEE ON CRIME PROBLEMS (CDPC) / COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS (CDPC)</p>	<p>Awaiting nomination / Nomination en attente</p>
<p>EUROPEAN COMMITTEE ON LEGAL CO-OPERATION (CDCJ) / COMITÉ EUROPÉEN DE COOPÉRATION JURIDIQUE (CDCJ)</p>	<p>Awaiting nomination / Nomination en attente</p>
<p>GOVERNMENTAL COMMITTEE OF THE EUROPEAN SOCIAL CHARTER AND THE EUROPEAN CODE OF SOCIAL SECURITY (T-SG) / COMITÉ GOUVERNEMENTAL DE LA CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE ET DU CODE EUROPÉEN DE SÉCURITÉ SOCIALE (T-SG)</p>	<p>Awaiting nomination / Nomination en attente</p>
<p>PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE</p>	<p>M. Jean-Pierre GRIN Membre de la Sous-commission sur les enfants Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable</p>
<p>STEERING COMMITTEE FOR HUMAN RIGHTS (CDDH) / COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME (CDDH)</p>	<p>Mme Brigitte KONZ Apologised / Excusée Présidente du Tribunal Tribunal d'Arrondissement de Diekirch Luxembourg</p>

OBSERVERS / OBSERVATEURS**NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES**

ECPAT INTERNATIONAL	<p>1. Ms Stana BUCHOWSKA Apologised / Excusée Regional Coordinator for Eastern Europe and Central Asia</p> <p>2. Ms Andrea VARRELLA Research and Child Rights Monitoring Manager</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p> <p>3. Ms Amy CROCKER Head of Child Protection and Technology</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
"HOPE FOR CHILDREN" CRC Policy Center Cyprus	<p>1. Ms Katerina MELISSARI Apologised / Excusée Child Protection Coordinator</p> <p>2. Ms Andria NEOCLEOUS CEO, Director of Humanitarian Division</p>
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF YOUTH AND FAMILY JUDGES AND MAGISTRATES (IAYFJM) / ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAGISTRATS DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE (AIMJF)	<p>M. Daniel PICAL Magistrat honoraire représentant l'AIMJF auprès du Conseil de l'Europe</p>
MISSING CHILDREN EUROPE	<p>1. Ms Aagje IEVEN Secretary General</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p> <p>2. Ms Jennifer SCHATZ</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p> <p>3. Ms Kate MURPHY Policy assistant</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p> <p>4. Ms Alyona SAMAR Ukraine Helpdesk Officer</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
SAVE THE CHILDREN INTERNATIONAL	<p>Ms Tiina-Maria LEVAMO Senior Child Rights and Advocacy Advisor Save the Children Finland</p>

OTHER STAKEHOLDERS / AUTRES PARTIES PRENANTES

INHOPE (International Association of Internet Hotlines)	<p>1. Mr Denton HOWARD Executive Director</p> <p>2. Ms Samantha WOOLFE Head of Global Partnerships and Network Expansion</p> <p>3. Ms Katarzyna STACIWA</p>	Apologised / Excusé
INTERNET WATCH FOUNDATION (IWF)	<p>Mr Michael TUNKS Head of Policy and Public Affairs</p>	
WePROTECT Global Alliance	<p>1. Mr Iain DRENNAN Executive Director</p> <p>2. Ms Eleanor LINSELL Advocacy Manager</p>	Apologised / Excusé

SPEAKERS / INTERVENANTS

SIERRA LEONE	<p>Her Excellency Fatima Maada BIO First Lady of Sierra Leone</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
HARVARD UNIVERSITY, UNITED STATES	<p>Ms Jennifer WORTHAM Research Associate The Human Flourishing Program</p> <p>ONLINE PARTICIPATION</p>
THE BRAVE MOVEMENT	<p>Mr Matthew McVARISH Co-Founder</p>
GLOBAL PARTNERSHIP TO END VIOLENCE AGAINST CHILDREN (EVAC)	<p>Ms Marija MANOJLOVIC Safe Online Director</p> <p>Ms Serena TOMMASINO Safe Online Specialist</p>
VU-AMSTERDAM LAW SCHOOL/ALTI, THE NETHERLANDS	<p>Mr Mark LEISER Assistant Professor</p>
CENTER FOR eLAW, LEIDEN UNIVERSITY, THE NETHERLANDS	<p>Ms Sabine WITTING Assistant Professor eLaw - Center for Law and Digital Technologies</p>
INNSBRUCK UNIVERSITY, AUSTRIA	<p>Mr Domenico ROSANI Research and Teaching Associate Department of Italian Law</p>

INDEPENDENT CONSULTANT	Ms Maria Andriani KOSTOPOULOU Lawyer ONLINE PARTICIPATION
OMBUDSMAN'S OFFICE OF UKRAINE	Ms Olena VYKHOR Representative of the Commissioner for the rights of children, family, youth and sport

COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE**Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire**

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable	Ms Jannick DEVAUX Secretary to the Committee / <i>Secrétaire de la commission</i>
Committee on Equality and Non-Discrimination / Comité sur l'égalité et sur la non-discrimination	Ms Penelope DENU Head of Secretariat / <i>Cheffe de Secrétariat</i>

Office of the Commissioner for Human Rights / Bureau de la Commissaire aux droits de l'homme

Division I / Division I	Ms Charlotte ALTENHÖNER-DION Adviser / <i>Conseillère</i>
--------------------------------	---

DGI: Directorate General Human Rights and Rule of Law / DGI: Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit

SRSG on Migration and Refugees / RSSG sur les migrations et les réfugiés	Ms Leyla KAYACIK Special Representative of the Secretary General for migration and refugees / <i>Représentante spéciale de la Secrétaire Générale pour les migrations et les réfugiés</i>
---	---

DGII: Directorate General of Democracy and Human Dignity / DGII : Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine

Directorate of Human Dignity, Equality and Governance / Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance

Human Dignity and Gender Equality Department / Service de la dignité humaine et de l'égalité de genre

Trafficking in Human Beings (GRETA) / Traite des êtres humains (GRETA)	Ms Parvine GHADAMI Administrator / <i>Administratrice</i>
Gender equality - Capacity building and cooperation projects / Égalité entre les femmes et les hommes - Renforcement des capacités et des projets de coopération	Ms Jenna SHEARER-DEMIR Administrator / <i>Administratrice</i>

Directorate of Anti-discrimination / Direction de l'anti-discrimination

Children's Rights and Sport Values Department / Service des Droits des Enfants et des Valeurs du Sport

Children's Rights and Sport Values Department / Service des droits des enfants et des valeurs du sport	Ms Irena GUIDIKOVA Head of Department / <i>Chef de Service</i>
Children's Rights Division / Division des droits des enfants	Ms Regína JENSDÓTTIR Head of Division / <i>Chef de Division</i>
	Ms Kubra Begüm SIMSEK Trainee / <i>Stagiaire</i>
Children's Rights Division - Cooperation projects / Division des droits des enfants - Projets de coopération	Ms Zaruhi GASPARYAN Senior Project Officer / <i>Responsable principale de projet</i>
	Mr Ovidiu MAJINA Senior Project Officer / <i>Responsable principal de projet</i>
	Ms María ASENSIO VELASCO Assistant Lawyer / <i>Juriste assistante</i>

Children's Rights Division - Secretariat of the Lanzarote Committee / Division des droits des enfants - Secrétariat du Comité de Lanzarote	Ms Gioia SCAPPUCCI Executive Secretary to the Lanzarote Committee / <i>Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote</i>
	Mr Mikaël POUTIERS Secretary to the Lanzarote Committee / <i>Secrétaire du Comité de Lanzarote</i>
	Ms Ekaterina MALAREVA Legal Advisor / <i>Conseillère juridique</i>
	Ms Ana GUERREIRO Policy Advisor / <i>Conseillère en politiques</i>
	Ms Faustine LABBADI Policy Officer / <i>Chargée de mission</i>
	Ms Corinne CHRISTOPHEL Assistant to the Lanzarote Committee / <i>Assistante du Comité de Lanzarote</i>

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Ms Sylvie BOUX-STINTZY (Head of Team)

Ms Katia DI STEFANO

Ms Isabelle MARCHINI

Annexe III

Plan de travail pour 2023 – 2024 (dernière mise à jour : 2 mai 2023)

Le présent document a été élaboré par le Secrétariat du Comité de Lanzarote et contient un programme de travail indicatif pour 2023 et 2024.

A sa 37^e réunion (31 janvier – 2 février 2023), le Comité de Lanzarote s'est félicité de la suggestion faite par le secrétariat d'avoir un plan de travail et a convenu que celui-ci devrait également inclure les dates importantes des événements de ses observateurs impliquant des membres du Comité ou ses représentants.

Ce « document vivant » sera actualisé par le Secrétariat en amont de chaque réunion.

1. Les principales missions et résultats attendus du Comité de Lanzarote sont définis par le [Programme et Budget du Conseil de l'Europe](#) adopté par le Comité des Ministres, et énoncés dans le sous-programme spécifique sur les droits de l'enfant. Le présent document présente les missions et résultats attendus comme des « *réalisations, résultats immédiats, résultats intermédiaires et impact attendu* ». Ce programme de travail souligne les principales étapes des activités qui permettront au Comité de Lanzarote d'assurer efficacement ses missions et de réaliser ses résultats attendus en 2023 et en 2024¹.
2. Le Programme et Budget pour 2022 – 2025 met l'accent sur « *le renforcement de la procédure de suivi du Comité de Lanzarote, la consolidation de l'efficacité et de l'impact du suivi et du travail de renforcement des capacités du Comité, y compris par l'adaptation des méthodes de travail : le lancement d'un nouveau cycle de suivi du Comité de Lanzarote et l'utilisation des conclusions du suivi sur les abus sexuels dans le cercle de confiance et sur les images et vidéos à caractère sexuel autogénérées par des enfants pour influencer l'évolution des législations des points de vue de l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles, de la question du consentement, du délai de prescription et de la détection automatique des contenus présentant de l'exploitation sexuelle en ligne. Il s'agira également d'améliorer l'impact et la visibilité de la Convention de Lanzarote et des travaux du Comité de Lanzarote...* ».
3. Dans le Programme et Budget, le résultat immédiat du Comité de Lanzarote est que « *Les États membres ont identifié des mesures visant à renforcer la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels sur la base des recommandations et des rapports de suivi et des initiatives annuelles de renforcement des capacités* ». 7 indicateurs doivent orienter les travaux du Comité :

“1. Date d'adoption du 2^e rapport de suivi thématique évaluant la situation dans 43 Parties et par la suite les rapports de conformité pertinents des États en matière de protection des enfants contre l'exploitation sexuelle et les abus sexuels facilités par les

¹ En mai 2023, la Présidence islandaise accueillera le 4^e Sommet des Chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe. Les conclusions du Sommet, avec l'adoption d'une Déclaration, devrait amener le Conseil de l'Europe à réaligner ses activités sur les orientations énoncées dans la Déclaration. Il faudra donc réajuster le Programme et Budget pour les conformer aux exigences de la Déclaration.

*technologies de l'information et de la communication – répondre aux défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par des enfants*².

*2. Date d'adoption du questionnaire thématique du 3^e cycle de suivi du Comité de Lanzarote, à diffuser auprès d'au moins 48 Parties*³.

*3. Date de l'évaluation préliminaire des réponses au questionnaire thématique du 3^e cycle de suivi par toutes les parties prenantes*⁴.

*4. Date d'adoption des rapports de conformité des États attestant les suites données par les Parties aux constats du suivi du Comité de Lanzarote (1^{er} cycle de suivi sur la protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance et cycle de suivi spécial sur la protection des enfants touchés par la crise des réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels)*⁵.

5. Nombre d'États membres modifiant leur politique, leur législation, leurs dispositifs institutionnels et leur pratique afin de protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels et d'assurer la prévention dans ce domaine.

6. Nombre d'activités de renforcement des capacités du Comité de Lanzarote organisées pour tous les États membres.

7. Nombre d'activités réalisées par les États membres et acteurs concernés à l'occasion de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (18 novembre). »

4. Le présent programme de travail prend en compte le [Règlement intérieur du Comité de Lanzarote](#) révisé pour inclure la possibilité d'un recours aux nouvelles technologies, aux visioconférences, à la participation à des réunions par liaison vidéo et aux procédures écrites qui se sont avérées nécessaires et utiles lors des confinements imposés par la COVID-19 et même au-delà de ces circonstances spécifiques.
5. Afin de définir les modalités de participation de la Fédération de Russie au sein du Comité de Lanzarote, il a fallu annuler une réunion plénière en 2022 et en remplacer une autre par une réunion extraordinaire des représentants des Parties à la Convention. C'est pourquoi le Comité de Lanzarote a été autorisé à reporter des fonds vers son budget de 2023 afin de pouvoir organiser une quatrième réunion plénière en 2023.

² Cet indicateur a été atteint s'agissant de l'adoption du rapport. Des procédures de conformité devraient être lancées avant 2025.

³ À réaliser en 2023.

⁴ À réaliser sur la période 2023-2025.

⁵ Terminé pour le cycle de suivi spécial et fin prévue en 2025, voire au-delà, pour le cercle de confiance, qui est finalement devenu l'activité suivante de suivi (la conformité des 26 Parties évaluées dans le cadre du premier cycle de suivi sera déterminée tout en évaluant pour la première fois les 22 autres Parties ayant adhéré à la Convention depuis lors).

6. En 2023, le Comité de Lanzarote tiendra donc 4 réunions de trois jours, ainsi qu'un événement de renforcement des capacités d'une journée. En 2024, le Comité de Lanzarote tiendra 3 réunions de trois jours et un événement de renforcement des capacités d'une journée. Le Bureau du Comité de Lanzarote se réunira en ligne en amont des réunions plénières et selon les besoins.

2023			
Réunion/Activité	Dates	Résultats attendus/Objectif	Lieu
Réunion de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe avec les chefs des mécanismes de suivi et des organes consultatifs	17 janvier 2023	Participation au Groupe de travail 2 sur les relations entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe	Strasbourg
37 ^e réunion	31 janvier – 2 février 2023	Adoption du 7 ^e rapport d'activité Table ronde annuelle avec les ONG sur leurs initiatives visant à lutter contre la violence sexuelle à l'égard des enfants Décision éventuelle concernant deux nouveaux observateurs (le BRAVE Movement et EVAC) Calendrier des prochains travaux de suivi Perspectives relatives aux profils de pays	Strasbourg et en ligne
29 ^e réunion du GREVIO	8 février 2023	Échange de vues entre la présidente du Comité de Lanzarote et le GREVIO	En ligne
Événement de lancement de la 5e phase du Programme Sud du CdE	3-4 mars 2023	La présidente du Comité de Lanzarote présentera la Convention de Lanzarote / les travaux de du Comité de Lanzarote et la valeur ajoutée pour les pays du sud de la Méditerranée d'adhérer à la Convention	Lisbonne, Portugal
Événement de lancement du profil de pays de la Finlande	13 avril 2023	Campagne de sensibilisation nationale sur le profil de pays Identification des mesures à prendre pour traiter les problèmes recensés	Helsinki, Finlande

Événement de lancement du profil de pays de la République de Moldova	4 mai 2023	Campagne de sensibilisation nationale sur le profil de pays Identification des mesures à prendre pour traiter les problèmes recensés	Chisinau, République de Moldova
Événement de lancement du profil de pays de l'Italie	21 juin (à confirmer)	Campagne de sensibilisation nationale sur le profil de pays Identification des mesures à prendre pour traiter les problèmes recensés	Rome, Italie
38 ^e réunion	30 mai – 2 juin 2023 31 mai 2023	Adoption du questionnaire sur le cadre juridique en vue de reprendre le travail de suivi axé sur la protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance. Activité de renforcement des capacités organisée avec les autorités françaises en parallèle de la CdP de la Convention d'Istanbul sur : <ul style="list-style-type: none"> • l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles ; • le délai de prescription pour les infractions à caractère sexuel à l'égard des enfants et suites à donner aux principales conclusions de ces événements de renforcement des capacités. Poursuite du débat sur les méthodes de travail en vue d'examiner les moyens de renforcer la procédure de suivi et son impact	Strasbourg et en ligne
Procédure de suivi du cercle de confiance	Juin 2023	Diffusion du premier questionnaire (sur le cadre juridique à confirmer) aux Parties	
Procédure de suivi du cercle de confiance	Fin septembre 2023	Date limite de réponse au premier questionnaire destiné aux Parties	
39 ^e réunion	26 septembre – 28 septembre 2023	Travail de suivi axé sur la protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance : <ul style="list-style-type: none"> • État d'avancement des réponses reçues au premier questionnaire (sur le cadre juridique) • Examen d'autres questions à traiter 	Strasbourg et en ligne

		<p>Échange sur les initiatives prises dans le contexte des dimensions spécifiques du cercle de confiance.</p> <p>Activité de suivi de l'événement de renforcement des capacités axée sur l'âge du consentement et le délai de prescription.</p> <p>Présentation de la version actualisée de l'étude menée en 2010 par le CDPC afin de recueillir des données sur l'exploitation et les abus sexuels d'enfants, à l'origine de la campagne UN sur CINQ.</p> <p>Poursuite du débat sur les méthodes de travail en vue d'examiner les moyens de renforcer la procédure de suivi et son impact</p>	
Procédure de suivi du cercle de confiance	15 octobre 2023 (à confirmer)	Date limite pour recevoir les observations des ONG sur les réponses des Parties au questionnaire sur le cadre juridique	
Dernières informations sur la campagne UN sur CINQ	27 octobre 2023	Date limite pour l'envoi par les Parties de données sur l'exploitation et les abus sexuels d'enfants (actualisant l'étude menée en 2010 par le CDPC)	
Journée européenne	18 novembre 2023	Thématique à déterminer	
Échange avec le CM	29 novembre 2023	La présidente du Comité de Lanzarote présentera les travaux du Comité au Comité des Ministres.	Strasbourg
40 ^e réunion	28-30 novembre 2023	<p>Présentation des observations préliminaires éventuelles sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une partie des réponses au premier questionnaire sur le cercle de confiance ; - la collecte de données. <p>Table ronde annuelle sur les initiatives de la société civile</p>	Strasbourg et en ligne

		<p>Poursuite du travail de suivi sur l'âge du consentement/le délai de prescription</p> <p>Choix du thème du prochain événement/travail de renforcement des capacités</p>	
--	--	---	--

2024			
Réunion/Activité	Dates	Résultats attendus/Objectif	Lieu
41 ^e réunion		<p>8^e rapport d'activité annuel</p> <p>Poursuite du suivi sur le cercle de confiance</p> <p>Recensement des recommandations du rapport de suivi de mars 2022 concernant les problèmes soulevés par les images et les vidéos à caractère sexuel autogénérées par des enfants qui devraient faire l'objet d'un suivi plus rapide, et l'établissement d'un calendrier pour l'évaluation du respect de ces recommandations</p> <p>.../...</p>	Strasbourg et en ligne

42 ^e réunion		<p>Poursuite du suivi sur le cercle de confiance</p> <p>Lancement de la procédure de conformité pour les recommandations sélectionnées visant à régler le problème posé par les images et les vidéos à caractère sexuel autogénérées par des enfants</p> <p>Événement annuel de renforcement des capacités</p> <p>.../...</p>	Strasbourg ou dans le pays organisateur de l'événement de renforcement des capacités
43 ^e réunion		Table ronde annuelle sur les initiatives de la société civile	Strasbourg
Événements de lancement d'autres profils de pays		Pays sélectionnés sur la base du volontariat en fonction des ressources disponibles	Dans les capitales des pays concernés